

Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise

PRÉAMBULE	2
1 INTRODUCTION ET SYNTHÈSE	3
2 CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE	11
2.1 Population totale	11
2.2 Structure de la population par âge et par sexe	12
2.3 Ménages	14
2.4 Multiculturalité	18
3 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES	20
3.1 Statut socio-économique de la population	20
3.2 Marché du travail	22
3.3 Revenus et sources de revenus	24
4 SANTÉ	34
4.1 État de santé général	34
4.2 Santé des jeunes enfants	38
5 ÉDUCATION	43
5.1 Population scolaire dans l'enseignement maternel	43
5.2 Population scolaire dans l'enseignement obligatoire	44
5.3 Rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire	47
6 LOGEMENT ET CADRE DE VIE	49
COLOPHON	50

Fiche n°4

Commune de Bruxelles-Ville

Edition 2/2010



COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
– COHÉSION SOCIALE



OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ
ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-
CAPITALE – COMMISSION
COMMUNAUTAIRE COMMUNE



UNIVERSITÉ LIBRE DE
BRUXELLES – IGEAT

PRÉAMBULE

Ce document constitue la fiche n°4-Commune de Bruxelles-Ville des «*Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise*».

L'objectif de ces fiches est d'offrir aux décideurs et aux acteurs locaux un outil simple pour appréhender certaines caractéristiques de la population avec laquelle ils travaillent et de les aider à orienter leurs stratégies.

Dans le cadre de son décret «Cohésion sociale», la Commission communautaire française (**COCOF**) a commandité un outil permettant d'appréhender statistiquement les problèmes et besoins des communes bruxelloises en matière de cohésion sociale, qui ont été confrontés avec les réalités vécues par les acteurs sur le terrain. Des comparaisons intra-communales (par secteurs statistiques) et communales-régionales (entre les communes et le niveau régional) y sont opérées.

Les différents documents qui composent cet outil ont été réalisés par l'Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de l'Université Libre de Bruxelles (**ULB-IGEAT**) en collaboration avec l'**Observatoire de la Santé et du Social**. Cet état des lieux a été présenté aux différentes concertations locales et confronté à la réalité vécue par les acteurs sur le terrain afin de signaler d'éventuels besoins et problématiques non répertoriés dans l'état des lieux statistique. Cette analyse soutient le travail des coordinations locales au niveau communal, en vue de la préparation du nouveau plan quinquennal 2011-2015.

Étant donné que les fiches intéressent également un public plus large, l'Observatoire de la Santé et du Social a traduit les fiches communales.

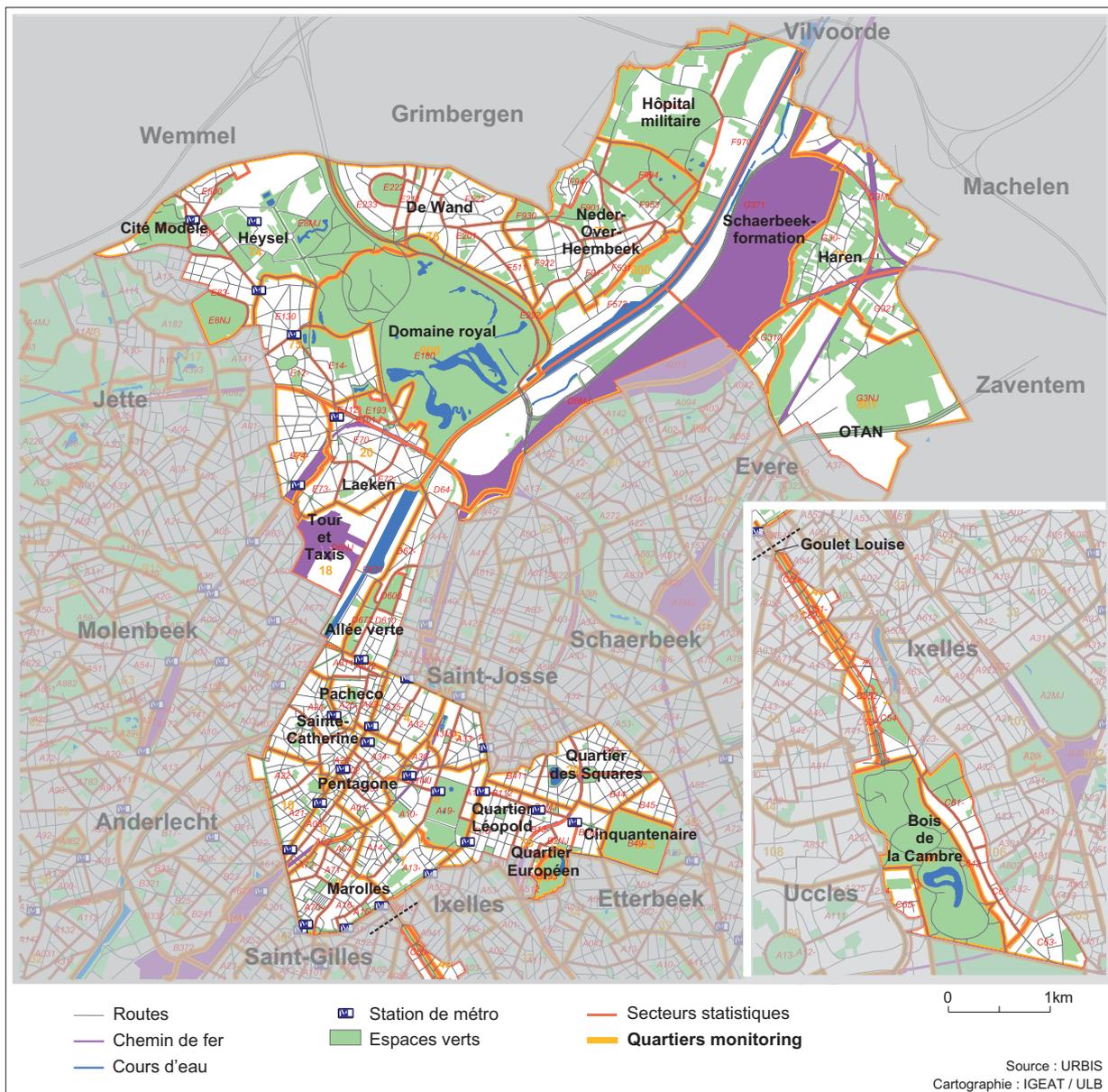
Il s'agit concrètement d'une actualisation et d'un développement des fiches communales de l'Observatoire reprenant les statistiques sanitaires et sociales par commune. Des indicateurs liés au logement et à l'enseignement (avec des chiffres provenant aussi bien de la Communauté française que de la Communauté flamande) sont également inclus. À côté des 19 fiches communales et d'une fiche pour la Région, un mode d'emploi aide les acteurs locaux dans l'interprétation des données de leur commune. Un troisième et dernier document intitulé «sources et références» guide les utilisateurs dans leurs éventuelles recherches personnelles dans les données chiffrées de base.

Cet ensemble de fiches est complémentaire des rapports de l'Observatoire de la Santé et du Social («Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale», «Baromètre social annuel», «Tableau de bord de la Santé en Région de Bruxelles-Capitale», ... tous consultables et téléchargeables gratuitement sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social (www.observatbru.be) et des instruments développés par l'**IBSA (Monitoring des Quartiers)**, Indicateurs statistiques, Baromètre conjoncturel). Les commentaires des données présentées seront donc réduits et nous vous invitons à vous reporter à la lecture de ces autres documents pour plus de précision.

Les chiffres pour la commune de Bruxelles sont comparés soit à la valeur moyenne pour de Région bruxelloise, soit à l'étendue des valeurs existantes pour les différentes communes. Par «Région» ou «Région bruxelloise», on entend la Région de Bruxelles-Capitale (19 communes). Par «Bruxelles-Ville», on entend la Commune de Bruxelles. Parfois celle-ci sera divisée en deux sous-ensembles : le nord de la commune avec Laeken, Neder-Over-Hembeek et Haren d'une part, et d'autre part, 1000 Bruxelles comprenant le Pentagone, le Quartier Léopold et l'Avenue Louise et son prolongement.

I. INTRODUCTION ET SYNTHÈSE

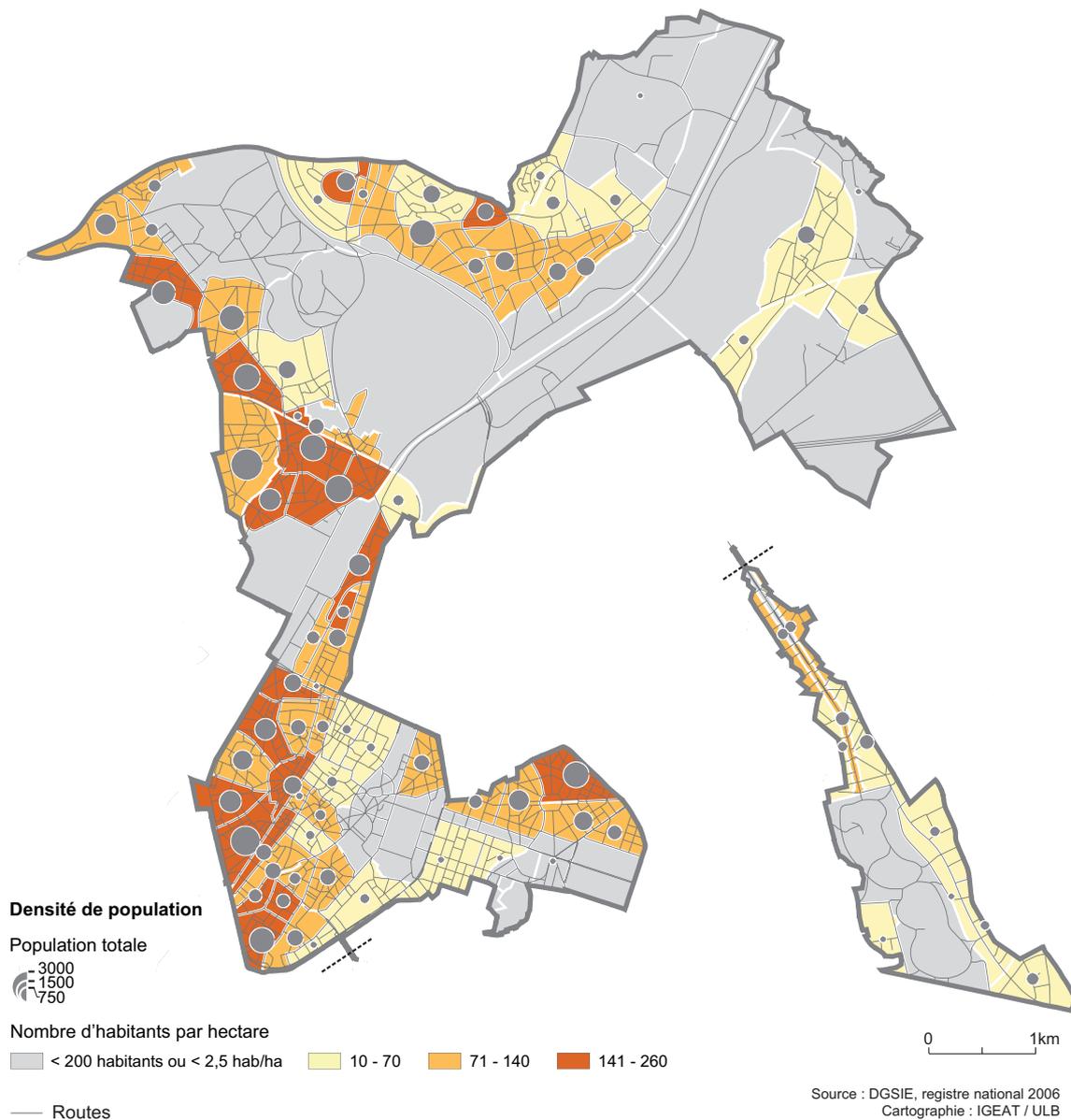
Carte 1 : Carte de repérages de Bruxelles-Ville



Cette carte de repérage permet de visualiser les découpages dans lesquels sont présentés les statistiques infra-communales. Les secteurs statistiques sont délimités en rouge sur la carte. Leurs identifiants sont composés d'un préfixe (21004 pour Bruxelles-Ville) et d'un suffixe indiqué également en rouge sur la carte (A01-, A02-, ...). Les codes, dénominations, populations et densités de population de chaque secteur sont repris dans une liste disponible sur cartes visualisables sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social. à la fin du mode d'emploi et sur une carte visualisable sur ce même site.

Les quartiers du **Monitoring des Quartiers** sont délimités en orange, leurs numéros sont également en orange sur la carte. Il s'agit d'agrégats de secteurs statistiques, mais les limites de ces quartiers ne concordent par contre pas toujours avec les limites communales car ils peuvent être à cheval sur plusieurs communes, comme ici dans le cas du quartier «18» près du site de «Tour et Taxis». Les quartiers ainsi que les secteurs statistiques qui les composent sont également repris à la fin du mode d'emploi.

Carte 2 : Répartition de la population de Bruxelles-Ville au 01/01/2006.



Bruxelles-Ville (qui comprend 14,2 % de la population régionale) est une grande commune qui regroupe plusieurs territoires, parfois très différents et seulement partiellement contigus. Cela s'explique par l'élargissement historique de la commune, par annexion d'anciennes communes et de territoires voisins.

- Le Pentagone constitue le centre historique, la ville intra-muros qui perdurera jusqu'à la révolution industrielle. Il est délimité par les boulevards de la petite ceinture qui ont succédé aux fortifications, sauf à l'ouest, où la limite avec Molenbeek est le canal et dépasse le boulevard Poincaré pour inclure l'emplacement actuel du stade Vanderputten et l'institut des Arts et Métiers. La population est concentrée dans la partie occidentale du Pentagone, du quartier des anciens bassins au nord aux Marolles au sud. Les densités y sont très élevées et le bâti généralement ancien. Le centre du Pentagone, correspondant à la ville médiévale et baroque (reconnaissable à ses rues tortueuses et ses maisons à pignon) est également densément peuplé, même si la concurrence des autres fonctions, notamment commerciale et administrative, y est plus sensible. La partie orientale du Pentagone, dont l'urbanisation est dominée par les imposants édifices néo-classiques des 18^{ème} et 19^{ème} siècles (autour du parc de Bruxelles par exemple) est très peu peuplée car elle concentre de nombreux sièges administratifs et décisionnels nationaux. Seul le quartier compris entre Saint-Josse et la colonne du Congrès a conservé un caractère partiellement résidentiel. Le Pentagone est traversé du nord au sud par les boulevards Lemmonier et Anspach, témoins des opérations de reconstruction associées au voûtement de la Senne. Dans sa partie orientale, le Pentagone est également marqué par la jonction ferroviaire Nord-Midi, opérée en surface de la Gare du Midi à l'Eglise de la Chapelle et souterraine jusqu'au Botanique. La Jonction est néanmoins matérialisée en surface par d'importantes constructions modernes (Bibliothèque Royale, boulevard de l'Impératrice, Cité Administrative) qui constituent une réelle coupure entre le haut et le bas de la ville.
- À l'est, les quartiers Léopold et Nord-Est (dit aussi quartier des Squares) qui s'allongent de part et d'autre de la rue de la Loi jusqu'au Cinquantenaire, sont limités par Saint-Josse-Ten-Noode au nord, Schaerbeek et Etterbeek à l'est, Etterbeek et Ixelles au sud. Extension résidentielle aristocratique des années 1840, le quartier Léopold constitue aujourd'hui le principal

centre d'affaires de la Région et a fixé l'essentiel des institutions internationales, constituant ainsi le quartier Européen. Au nord du quartier Européen, le quartier des Squares, urbanisé à l'aube du 20^{ème} siècle, a conservé un caractère résidentiel.

- Au sud-est, les avenues Louise et Roosevelt ainsi que le Bois de la Cambre forment un appendice délimité par Ixelles, hormis le long de la chaussée de La Hulpe et du Bois de la Cambre, limitrophes de Watermael-Boitsfort et Uccle, et le long d'un court tronçon entre la place Louise et la rue Blanche, où il borde Saint-Gilles. Bien que les fonctions administratives et commerciales soient nombreuses le long de l'avenue Louise, la fonction résidentielle y est toujours restée présente, malgré le remplacement progressif des hôtels de maître par des constructions plus modernes. La frange nord-est du bois de la Cambre est elle depuis longtemps caractérisée par un habitat de prestige et la présence de nombreuses ambassades ou résidences diplomatiques. On y retrouve également le campus universitaire du Solbosch (ULB), faisant partie du territoire de Bruxelles-Ville.
- Au nord-ouest de la commune, Laeken est limité à l'ouest par la commune de Jette, au nord par la chaussée Romaine et les communes flamandes de la périphérie (Wemmel et Grimbergen (Strombeek-Bever)), au nord par la rue de Wand et l'avenue des Croix-de-Feu et à l'est par le canal. Laeken est territorialement relié au Pentagone par les terrains du port de Bruxelles et de l'ancienne gare de Tour & Taxis sur la rive gauche du canal, et les quartiers de logements sociaux de l'Allée verte et de la chaussée d'Anvers sur la rive droite. L'essentiel de la population de Laeken est concentré au sud du domaine royal et du plateau du Heysel occupé par le Palais des Expositions. L'est de Laeken fait partie de la première couronne urbaine ⁽¹⁾, déjà largement urbanisée au début du 20^{ème} siècle. L'ouest a été urbanisé plus récemment, après la Seconde Guerre mondiale, notamment par la construction de la Cité modèle, grand ensemble de logements sociaux d'inspiration fonctionnaliste. La partie de Laeken au nord du domaine royal, autour de la rue de Wand, a également été urbanisée après la Seconde Guerre mondiale, sous la forme d'un tissu mixte d'habitat individuel et collectif, en partie social.

(1) Voir le glossaire du Mode d'emploi.

- Au nord-est de Laeken, Neder-over-Heembeek est limité au nord par la commune flamande de Vilvoorde et à l'est par le canal. La population y est concentrée au sud, autour des anciens noyaux villageois, dont le bâti ancien a été progressivement intégré dans un continuum bâti après la Seconde Guerre mondiale. Le nord de Neder-over-Heembeek conserve de nombreux terrains libres ou occupés par diverses activités (parc d'activité économique, hôpital militaire) alors que les rives du canal sont occupées par les infrastructures portuaires (notamment le stockage d'hydrocarbure) et des friches industrielles en voie de reconversion.
- Sur la rive droite du canal, au nord de Schaerbeek et d'Evere, Haren fait également partie du territoire de Bruxelles-Ville et s'étend à l'est jusqu'aux communes de la périphérie (Zaventem et Woluwé-Saint-Etienne). Cette partie de la commune de Bruxelles-Ville n'est en continuité territoriale avec le reste de la commune que par l'entremise des vastes terrains ferroviaires de la gare de triage de Schaerbeek-Formation, qui sont en fait situés sur le territoire de Bruxelles-Ville. Ces terrains du chemin de fer et du port de Bruxelles forment une réelle barrière topographique. Leur étendue, conjuguée à la présence d'autres sites d'activité et du siège de l'OTAN au sud, font que les parties peuplées de Haren se limitent aux environs immédiats de l'ancien noyau villageois, essentiellement le long de la rue de Verdun et le long d'un tronçon de la chaussée d'Haecht.

Du fait de la diversité des territoires que recouvre la commune de Bruxelles, l'évolution sur le long terme est un peu particulière. Dans ses limites actuelles, la commune de Bruxelles voit sa **population** culminer non pas dans les années 1960, comme c'est souvent le cas pour les autres communes de la Région, mais bien autour de la Première Guerre mondiale. À cette époque, le pic résulte de la conjonction du caractère encore limité du dépeuplement de la partie centrale et de l'urbanisation des parties plus périphérique déjà largement réalisée. Le déclin de la population communale fera passer son effectif de plus de 200 000 habitants au début du 20^{ème} siècle à un peu plus de 130 000 habitants en 1999, date du minimum historique. Depuis, la croissance est nette et Bruxelles-Ville compte 148 873 habitants au 1^{er} janvier 2008. Du fait de la taille de la commune et de sa diversité, les indices démographiques de Bruxelles-Ville et leur évolution sont très semblables à ceux de l'ensemble de la Région. La population est cependant globalement plus jeune que la moyenne régionale. Le rajeunissement observé,

très perceptible, est le résultat de l'augmentation de la part de jeunes et de la diminution de celle des personnes âgées. Une forte proportion des adultes est composée de personnes isolées ou des couples sans enfant, ce qui porte la proportion de ménages sans enfant à 68,8 %. Cependant, ces moyennes communales cachent une grande diversité des situations selon les quartiers. La proportion des isolés est plus élevée avenue Louise, aux alentours de la rue de la Loi ainsi que dans le Pentagone, à l'exception notable des Marolles et des quartiers proches du canal. Les familles avec enfants habitent surtout dans la partie la plus pauvre, dans l'ouest du Pentagone (des Marolles au quai du Commerce), dans le quartier Nord, à Laeken et dans quelques secteurs de Neder-Over-Heembeek et Haren. Et comme souvent, les familles monoparentales, dont la proportion communale est un peu plus faible que la moyenne régionale, sont spatialement fortement associées aux quartiers de logements sociaux.

Une très grande part de la population est de **nationalité** belge, mais les non-Belges représentent tout de même près de 30 % de la population. La part des étrangers issus du Maghreb est supérieure à la moyenne régionale, tout comme celle des personnes originaires du reste du continent africain. On observe une forte présence de familles issues de l'immigration (bien qu'en partie de nationalité belge suite aux naturalisations et aux naissances sur le sol belge), essentiellement d'origine maghrébine. Elles habitent essentiellement dans l'ouest du Pentagone et dans la partie occidentale de Laeken. Les ressortissants des pays méditerranéens de l'Union (Italie, Espagne, Grèce, Portugal) ainsi que les personnes issues des pays récemment entrés dans l'Union européenne (Pologne, Roumanie) sont assez présents dans la commune, sans toutefois être nettement surreprésentées par rapport à la moyenne régionale. Ces nationalités sont ambiguës sur le plan du profil socio-économique : elles regroupent tant des ouvriers immigrés arrivés dans les années 1960-70 et des travailleurs peu qualifiés arrivés plus récemment des pays de l'Est, que des fonctionnaires et cadres de standing élevé installés à Bruxelles suite aux différentes vagues d'élargissement de l'Union. Les ressortissants de l'Europe de 15 sont eux nettement sous-représentés parmi les étrangers.

Avec des parties de son territoire au centre, en première et seconde couronne⁽²⁾, d'où un espace aux caractéristiques très différentes, la commune de Bruxelles-Ville ne peut qu'être caractérisée par une

(2) Voir le glossaire du Mode d'emploi.

population au **profil socio-économique** très diversifié. Elle mêle cependant essentiellement des ménages des classes populaires et de la classe moyenne. Cela se traduit par un niveau moyen du revenu imposable inférieur à la moyenne régionale, particulièrement dans la moitié ouest du Pentagone, à Laeken et dans les nombreux ensembles de logements sociaux (Cité Modèle, chaussée d'Anvers et Val Maria par exemple), où résident beaucoup d'habitants des classes populaires, souvent issus de l'immigration. Les déclarations avec un faible revenu, souvent de remplacement, sont très nettement surreprésentées dans la commune. À l'échelle communale, les **taux d'activité** sont légèrement inférieurs à la moyenne régionale à tous les âges. Bien qu'il s'atténue avec les générations, ce phénomène est particulièrement sensible pour les femmes dans les quartiers de l'ouest à forte présence de l'immigration maghrébine. Notons que le taux d'activité des jeunes est très proche de la moyenne régionale, ce qui témoigne d'une certaine propension à entamer des études supérieures. Ce taux communal moyen est cependant tiré vers le bas par les jeunes des familles plus aisées du nord de Laeken et du quartier des Squares, dont une forte proportion poursuit des études supérieures. Les employés du secteur privé ou public constituent l'essentiel des travailleurs à Bruxelles, mais les ouvriers sont nettement surreprésentés par rapport à la proportion moyenne bruxelloise dans l'ensemble des quartiers populaires de la commune. Le **taux de chômage** communal est largement supérieur à la moyenne bruxelloise, tant pour les hommes que pour les femmes. Ici encore, les écarts entre les quartiers populaires (en ce compris ceux de logements sociaux) et les quartiers plus aisés de la commune sont très importants. Les taux peuvent varier du simple au double selon les quartiers. L'absence d'emploi est fréquente et touche essentiellement les jeunes dont le taux de chômage est nettement supérieur à la moyenne régionale, surtout dans les quartiers à proximité de l'axe du canal. Dans le reste de la commune, le niveau de chômage est nettement moins élevé et le profil plus âgé et féminisé. La proportion de la population qui vit d'un revenu minimum d'insertion ou d'une allocation de remplacement est plus importante à Bruxelles-Ville que dans l'ensemble de la Région. Toutes les classes d'âge figurent parmi les bénéficiaires, avec proportionnellement plus de jeunes et beaucoup de personnes âgées.

La part des habitants se déclarant en mauvaise **santé** est supérieure à la moyenne régionale, surtout au-delà de 35 ans. Les **taux de mortalité** ⁽³⁾ sont légèrement supérieurs à ceux

observés pour l'ensemble de la Région. La plupart des causes sont proportionnellement plus fréquentes (bien que pas forcément significativement). Le **taux de natalité** ⁽⁴⁾, à la hausse ces dernières années, est supérieur la moyenne régionale, ce qui s'explique par la proportion élevée et croissante des jeunes adultes dans la population mais aussi par le taux de fécondité des populations issues de l'immigration, qui reste plus élevé. La commune abrite une population précarisée non négligeable, ce qui, avec une forte natalité, a pour conséquence que de nombreux enfants naissent et grandissent dans des foyers sans revenu du travail. Les mères seules ou très jeunes sont également surreprésentées.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, les filières techniques et professionnelles sont proportionnellement plus suivies que la moyenne régionale par les jeunes résidant à Bruxelles-Ville. L'offre scolaire dans ces filières sur le territoire de la ville de Bruxelles est d'ailleurs proportionnellement plus importante et globalement, vu le nombre de places offertes, les écoles recrutent une part importante de leurs élèves dans d'autres communes. La part de jeunes suivant la filière générale est elle nettement sous la moyenne régionale, ce dans tous les quartiers. La part du professionnel est plus forte dans les quartiers les plus populaires et celle du technique dans les quartiers plus favorisés du nord et de l'est de la commune. Cette répartition spatiale est un reflet assez fidèle de la qualification des adultes, sauf dans l'est du pentagone et le quartier des Squares, où les jeunes en âge de scolarité sont cependant nettement moins nombreux. Le retard scolaire touche fortement les jeunes bruxellois, la proportion d'étudiants «à l'heure» (n'ayant redoublé aucune année) étant généralement très inférieure à la moyenne régionale qui est déjà loin d'être brillante. À l'issue de l'enseignement obligatoire, ils sont, malheureusement assez logiquement, beaucoup moins nombreux à suivre des études supérieures, surtout dans les quartiers de l'axe du canal et dans les concentrations de logements sociaux, où les parents sont aussi moins souvent universitaires ou même titulaires d'un diplôme secondaire général. Dans ces quartiers, le niveau de qualification pose des problèmes d'insertion sur le marché du travail. Ces difficultés sont amplifiées par le fait que, à diplôme égal, on observe aussi proportionnellement plus de chômeurs qu'attendu en fonction de la moyenne régionale. Cela suppose des problèmes d'orientation professionnelle ou certaines formes de discrimination touchant spécifiquement cette population.

(3,4) Voir le glossaire du Mode d'emploi.

La situation dans l'est et le nord de la commune est moins négative bien que les niveaux de formation suivis et acquis sont généralement assez moyens dans le nord. Mais pour ces classes moyennes, cela semble poser moins de problème d'insertion sur le marché du travail.

Commune partagée entre la première et la seconde couronne⁽⁵⁾, Bruxelles-Ville a un **parc immobilier** assez hétérogène, où près des deux-tiers des logements datent d'avant 1961. Dans le Pentagone et une grande partie de Laeken, ils sont nettement moins confortables, certains équipements étant parfois manquants (salle d'eau, chauffage central) et les superficies plancher plus réduites. Le confort est meilleur dans l'ouest et le nord de Laeken, à Neder-over-Hembeek, Haren et dans le quartier des Squares. Selon les habitants, en dehors de ces quartiers, l'état intérieur et extérieur pose souvent problème suite à la vétusté de certaines installations et au manque d'entretien. La tranquillité mais aussi la propreté sont jugées assez sévèrement sur quasiment tout le territoire communal, surtout dans le centre historique, les autres quartiers densément peuplés mais aussi Haren qui est à proximité immédiate de l'aéroport. L'offre en espaces verts est faible et assez mal jugée par les habitants, sauf dans le quartier des Squares ainsi qu'autour du Bois de la Cambre et des parcs du plateau du Heysel, au-delà du domaine royal (qui est lui inaccessible malgré la proximité de quartiers densément peuplés). Notons que la part des ménages ayant accès à un jardin privé est très faible dans la commune où plus des trois-quarts de l'offre résidentielle est constituée d'appartements.

Quelques **enjeux** se dégagent de cet aperçu statistique de la commune de Bruxelles-Ville :

- La précarité financière d'une bonne partie de la population, surtout dans les vieux quartiers et les logements sociaux, est la conséquence du taux de chômage important ainsi que d'emplois moins qualifiés et donc moins rémunérés. La question de la qualification se pose de diverses manières. Tout d'abord, le profil moins qualifié et de plus en plus inadapté au marché de l'emploi bruxellois tend à se reproduire de génération en génération. Ces jeunes font certes aujourd'hui de plus longues études, mais du fait de l'élévation généralisée des niveaux scolaires, l'écart avec les mieux formés reste important. Problèmes de maîtrise de la seconde langue nationale, de choix des filières mais aussi potentiellement de discrimination

à l'embauche font que l'insertion sur le marché de l'emploi des jeunes, souvent issus de l'immigration, reste problématique.

- Cette précarité financière d'une grande partie de la population se traduit également dans les conditions de logement, particulièrement dans les quartiers où le bâti est ancien et ce tant dans le parc résidentiel privé que social. Les mauvaises conditions socio-économiques ont aussi un effet direct sur l'état de santé de la population. Le logement social constitue une part importante du logement de la commune. Outre les coûts que l'héritage d'un parc ancien et de certains grands ensembles fonctionnalistes plus récents peuvent induire, il faut continuer à gérer la concentration croissante des populations les plus précarisées dans ce segment de l'offre locative, déjà largement saturé.
- Les jeunes enfants sont très nombreux dans la commune et la natalité en nette croissance. Parallèlement, il faudra encore pendant de nombreuses années faire face au vieillissement de la population. Bien que l'âge moyen n'augmente plus depuis quelques années, les personnes âgées sont encore nombreuses, que ce soit en logement social ou dans le secteur locatif privé. Cela multiplie donc les types de besoins et les infrastructures, pas toujours aisément conciliables.
- Dans certaines parties du Pentagone, la croissance spectaculaire des jeunes adultes s'est faite en partie au détriment de la population en place, généralement peu nantie, âgée ou immigrée. Que ce soit au travers de l'augmentation des loyers ou des rénovations, l'augmentation – certes limitée – des revenus et l'augmentation nette des qualifications des habitants traduit bien le départ des classes populaires. À l'est de la commune, la présence croissante des travailleurs internationaux associés à la présence de l'Union européenne contribue aux tensions sur le marché du logement.
- La densité de l'urbanisation et la multiplicité des contraintes associées aux fonctions internationales et nationales de Bruxelles rendent les arbitrages urbanistiques particulièrement difficiles, ce qui a des conséquences directes sur le cadre de vie des habitants.

(5) Voir le glossaire du Mode d'emploi.

Informations sur l'offre sociale-santé : www.bruxellessocial.be

Bruxelles Social en ligne (www.bruxellessocial.be) développé par l'asbl Centre de Documentation et de Coordination sociales permet un accès gratuit, simple et rapide aux organisations sociales-santé francophones, néerlandophones et bilingues actives sur la commune ou sur l'ensemble des 19 communes bruxelloises.

L'outil – actualisé quotidiennement – permet d'appréhender la réalité du maillage social de sa commune en temps réel et de la visualiser sur la carte de la Région bruxelloise.

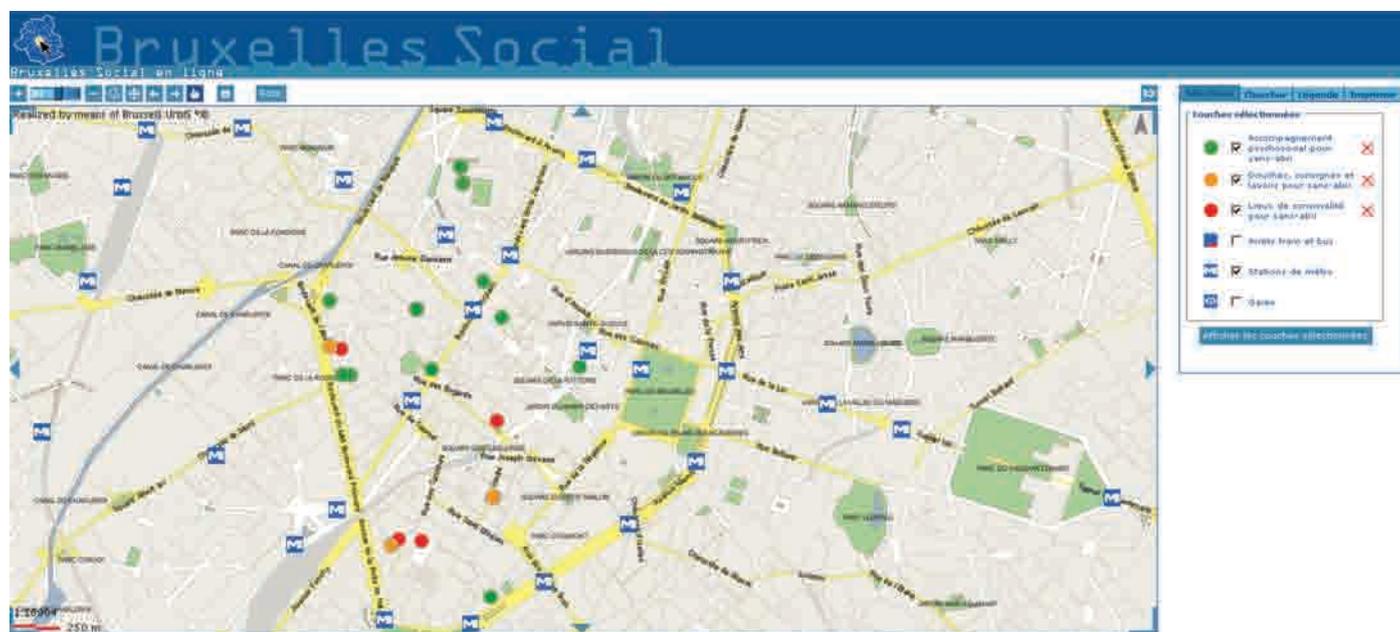
www.bruxellessocial.be offre 4 modes de recherche du plus simple au plus complexe :

- par nom d'organisation/service
- par terme (type Google)
- par secteur
- par critère spécifique ou multicritères

Depuis juin 2008, les informations sont introduites sur le site secteur par secteur (+ de 4 300 adresses en juin 2011).

En quelques clics, vous êtes en possession d'une information concrète, actualisée, visualisable sur carte.

Les **informations sur l'offre mises en rapport avec les données** démographiques, les caractéristiques socio-économiques, les données sur l'état de santé général, sur l'éducation et le logement que l'on retrouve dans les chapitres qui suivent peuvent contribuer à objectiver les manques d'infrastructures, à stimuler la création de services adaptés, à soutenir le travail en réseau, à multiplier les prises de conscience et opportunités de coordination, à susciter une participation citoyenne dans les quartiers.



2. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

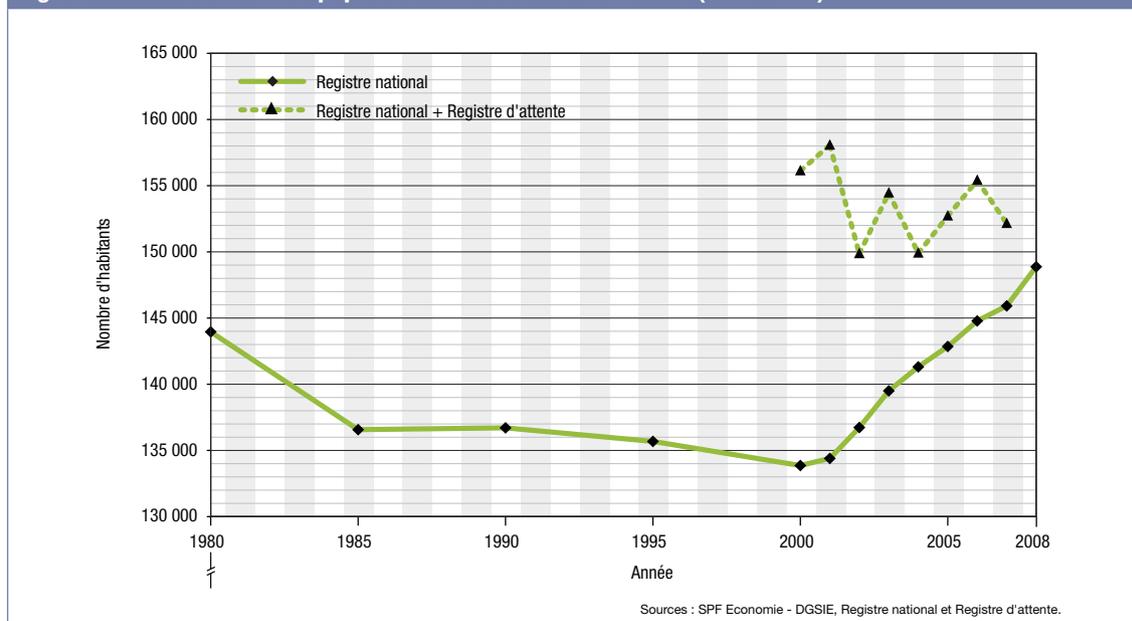


Des cartes et des tableaux de certains indicateurs démographiques, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Type de ménages», «Nationalités», «Mobilité résidentielle» et «Structure par âge» dans la thématique «Démographie».

<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

2.1 Population totale

Figure 1 : Évolution de la population totale de Bruxelles-Ville (1980-2008).



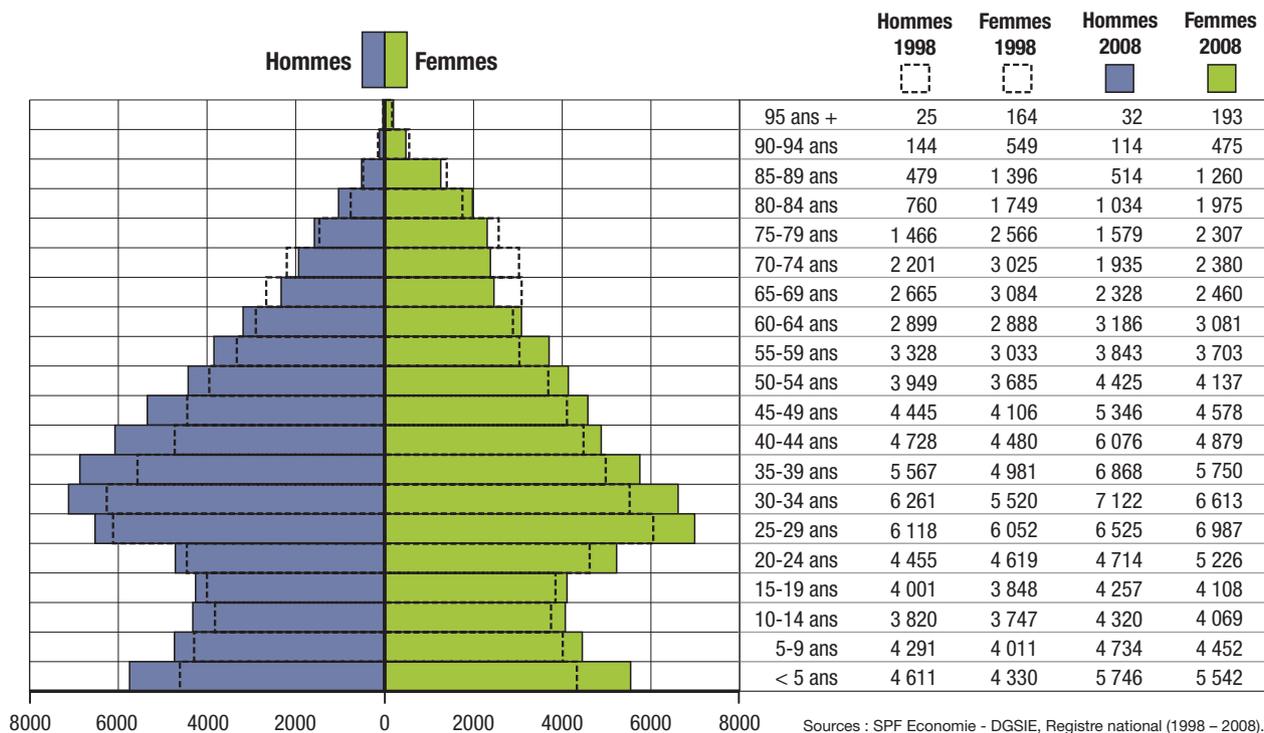
Le Registre national des personnes physiques reprend les personnes inscrites dans les registres de population des communes. Ces personnes peuvent être de nationalité belge ou non (suivant certaines conditions de titre de séjour). Les personnes étrangères employées par les institutions européennes et les membres de leurs ménages y sont également reprises (sauf ceux ayant un statut de diplomate). Le Registre d'attente, créé suite à la loi du 24 mai 1994, comptabilise les étrangers qui se déclarent réfugiés ou qui demandent la reconnaissance de la qualité de réfugié.

Le nombre d'habitants à Bruxelles-Ville a progressivement diminué jusqu'en 2000. Depuis, on observe une nette augmentation de la population qui dépassa en 2006 (144 784 habitants) les effectifs de 1980 (143 957 habitants). En 2008, la commune comptait 148 873 habitants. Les fortes variations du nombre de personnes inscrites sur le Registre d'attente sont dues à la présence de l'Office des étrangers⁽⁶⁾ dans la commune.

(6) Office des étrangers World Trade Center (tour II), Chaussée d'Anvers 59B, 1000 Bruxelles

2.2 Structure de la population par âge et par sexe

Figure 2 : Histogramme de la population totale à Bruxelles-Ville au 01/01/2008 et 01/01/1998.



Au 1^{er} janvier 2008, la commune de Bruxelles compte officiellement 148 873 habitants (74 698 hommes et 74 175 femmes) ; on dénombrait également 6 226 personnes dans le Registre d'attente (en 2007). 14,2 % de la population de la Région vit à Bruxelles-Ville. Depuis 10 ans, on observe, une augmentation de la population dans toutes les catégories d'âges, à l'exception des personnes âgées de 65 à 79 ans.

2.2 Structure de la population par âge et par sexe

Tableau 1 : Évolution des caractéristiques de la population à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise de 1998 à 2008.

	Bruxelles-Ville			Région bruxelloise		
	1998	2003	2008	1998	2003	2008
% < 3 ans	4,2 %	4,2 %	4,8 %	3,9 %	4,2 %	4,5 %
% < 18 ans	22,0 %	22,1 %	22,7 %	20,9 %	21,4 %	21,9 %
% < 20 ans	24,4 %	24,4 %	25,0 %	23,2 %	23,6 %	24,2 %
% 18-64 ans	62,9 %	64,2 %	64,8 %	61,9 %	62,8 %	63,6 %
% 20-64 ans	60,5 %	61,9 %	62,5 %	59,6 %	60,6 %	61,3 %
% 65 ans et plus	15,1 %	13,7 %	12,5 %	17,2 %	15,9 %	14,5 %
% 80 ans et +	3,9 %	3,7 %	3,8 %	4,5 %	4,6 %	4,7 %
Indice de vieillissement (≥ 65 ans / 0-19 ans)	62,1	55,9	49,9	74,0	67,2	60,0
Indice de dépendance (0-19 + ≥ 65 ans) / (20-64 ans)	65,3	61,5	60,0	67,8	65,1	63,0
Indice d'intensité du vieillissement (> 80 ans / ≥ 65 ans)	26,0	27,1	30,1	26,3	28,8	32,4

Sources : SPF Economie - DGSIE, Registre national.

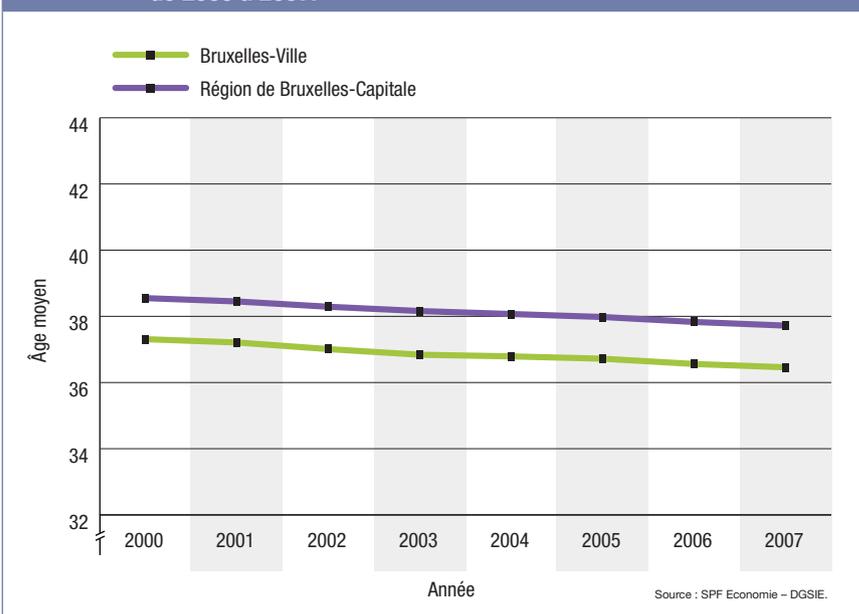
L'indice de vieillissement est calculé comme le rapport entre les personnes en âge d'être pensionnés (les 65 ans et +) et les jeunes de moins de 20 ans.

L'indice de dépendance est calculé comme le rapport entre les personnes en âge soit d'étude (moins de 20 ans), soit de pension (65 ans et +) et les personnes entre 20 et 64 ans.

L'intensité du vieillissement est la part des plus âgés (plus de 80 ans) au sein des plus de 65 ans. La population de Bruxelles-Ville est globalement plus jeune que celle de l'ensemble de la Région. L'indice de vieillissement y est un des plus bas de la Région. On note cependant une évolution similaire avec une augmentation de la proportion des jeunes et une diminution de la proportion de personnes de plus de 65 ans.

Au cours des dernières années, la population de la Région bruxelloise rajeunit. L'âge moyen des habitants de la commune, même si celui-ci reste inférieur (36,5 ans pour la commune contre 37,7 pour la Région en 2007), suit l'évolution régionale.

Figure 3 : Évolution de l'âge moyen à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise de 2000 à 2007.



2.3 Ménages

2.3.1 COMPOSITION DES MÉNAGES

Tableau 2 : Composition des ménages à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise au 01/01/2007 (tableau alternatif ⁽⁷⁾).

	Bruxelles-Ville		Région bruxelloise	
	Nombre de ménages	% de ménages	Nombre de ménages	% de ménages
Homme isolé	20 919	28,6	118 947	23,7
Femme isolée	17 950	24,6	128 742	25,6
Couple sans enfants	10 465	14,3	82 178	16,4
Couple avec enfants	14 343	19,6	106 178	21,1
Famille monoparentale (mère)	6 394	8,8	47 068	9,4
Famille monoparentale (père)	1 149	1,6	7 660	1,5
Autre type de ménage	1 800	2,5	11 492	2,3
Nombre total de ménages privés	73 020	100,0	502 265	100,0

Source : Studiedienst van de Vlaamse Regering, 2007.

53,2 % des ménages sont des ménages d'une personne. Attention, il s'agit bien de la proportion des ménages, à ne pas confondre avec la proportion de personnes vivant seules. Un ménage peut être constitué d'une ou plusieurs personnes, une personne isolée sera donc considérée comme un ménage d'une personne. Par exemple, les 20 919 hommes isolés de Bruxelles-Ville représentent 28,6 % des ménages mais seulement 14,3 % de la population totale.

67,5 % des ménages au moins n'ont pas d'enfant (au moins 65,7 % en Région de Bruxelles-Capitale). 34,7 % des ménages avec enfants sont des familles monoparentales. Ce sont surtout des mères avec leurs enfants, mais il y a aussi 1 149 pères avec enfants à Bruxelles-Ville.

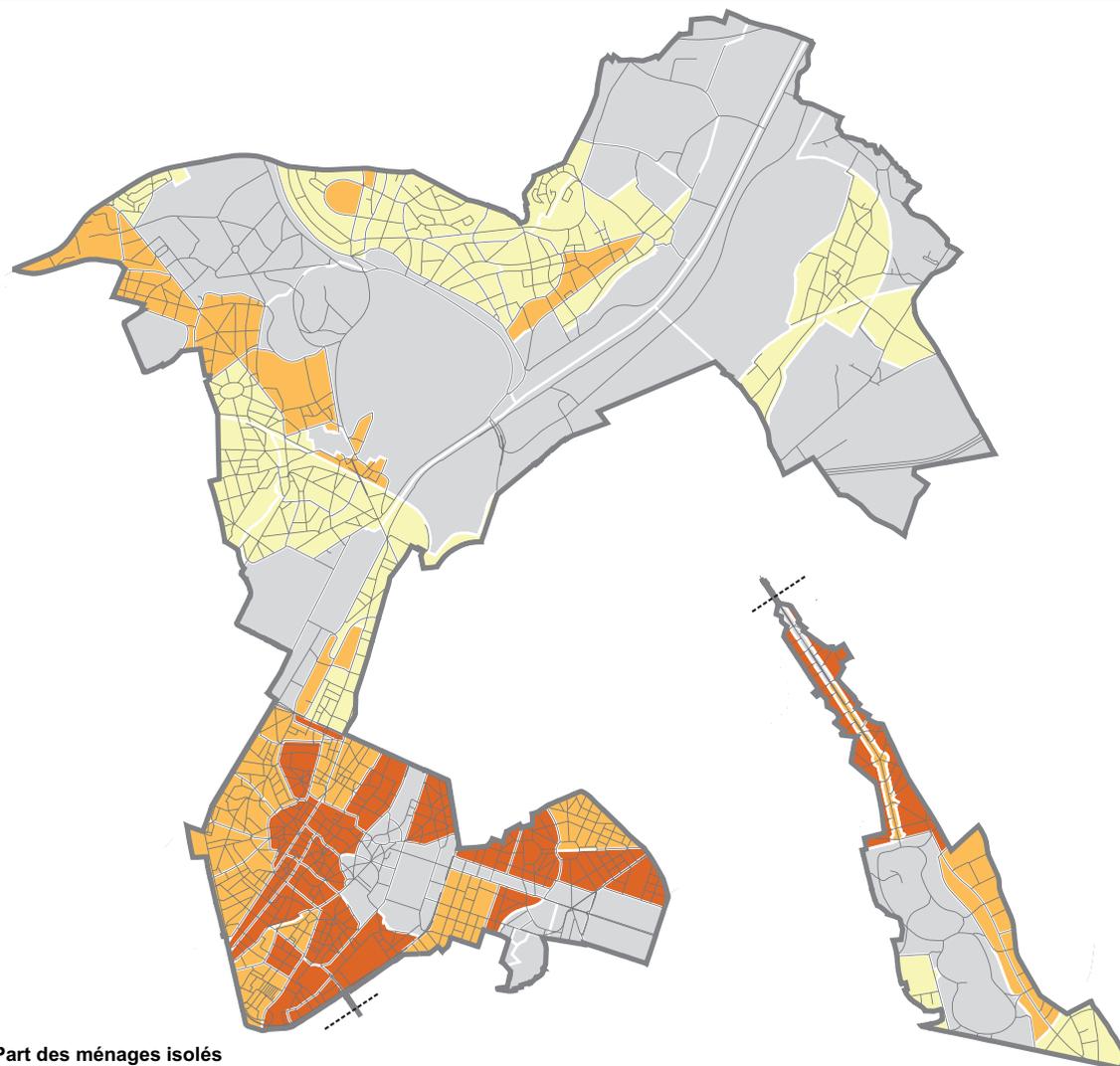
La composition des ménages diffère selon le secteur statistique. Les cartes ci-dessous donnent plus d'informations à ce propos.

(7) Contrairement aux tableaux de la Direction générale Statistique et Information économique, dans ce tableau-ci sont considérés comme couples non seulement les couples mariés mais aussi les cohabitants non mariés.

2.3 Ménages

2.3.2 MÉNAGES ISOLÉS

Carte 3 : Proportion de ménages d'une personne par secteur statistique à Bruxelles-Ville au 01/01/2007.



Part des ménages isolés

Nombre de ménages d'une personne / Nombre total de ménages (%)

< 200 habitants ou < 2,5 hab/ha
 23 - 43
 46 - 61
 62 - 76

— Routes

0 1km

Source : Studiedienst van de Vlaamse Regering
Cartographie : IGEAT / ULB

2.3 Ménages

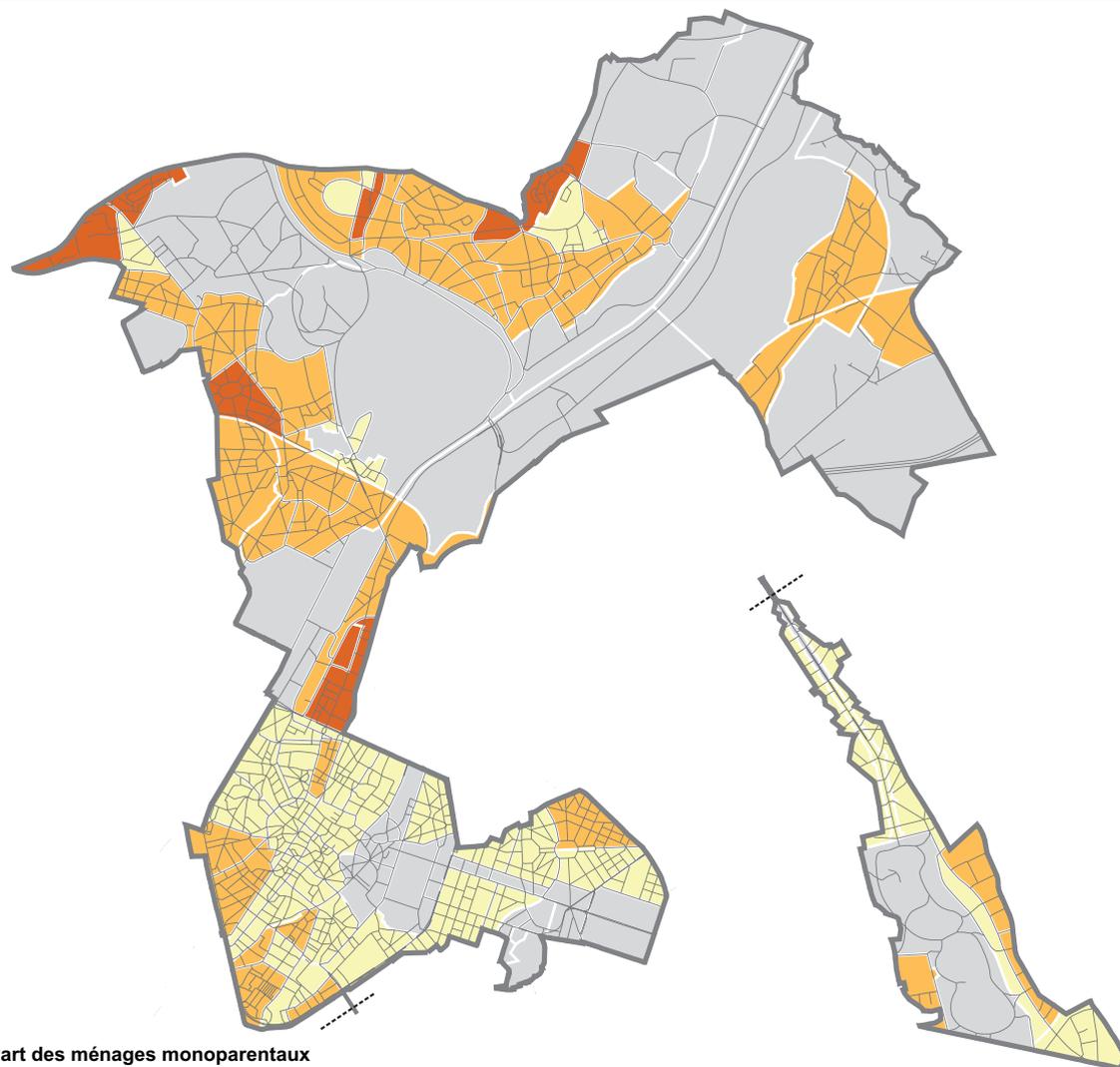
La proportion de ménages d'une personne (carte 3) est plus forte à Bruxelles-Ville (53,2 %) que dans l'ensemble de la Région (49,3 %). On ne retrouve les plus fortes parts de ménages d'une personne que dans les secteurs statistiques : «A001-Grand-Place» (76,0 %), «A71-Rue Blaes - Centre» (74,8 %) et «A002-Bourse» (73 %). Les proportions de ménages d'une personne les plus faibles sont observées dans les secteurs «G310-Haren sud-ouest» (23,5 %), «G30-Sainte-Elisabeth» (25,1 %) et «F94-Val Maria» (25,2 %).

La proportion de familles monoparentales (carte 4) est légèrement moins élevée à Bruxelles-Ville (10,4 %) que dans l'ensemble de la Région (10,9 %). Cette proportion s'élève à 34,7 % de l'ensemble des familles avec enfants, ce qui représente une proportion élevée parmi les communes bruxelloises. La proportion de familles monoparentales est la plus élevée dans les secteurs «F930-Coin des cerises» (23,7 %), «F94-Val Maria» (21,1 %) et «E800-Divin Jésus» (19,0 %). Ce sont des quartiers de logements sociaux, les parts de familles monoparentales y sont souvent plus élevées car c'est un critère de priorité pour y accéder. La proportion la plus faible s'observe dans le secteur «A001- Grand-Place» (2,4 %).

2.3 Ménages

2.3.3 MÉNAGES MONOPARENTAUX

Carte 4 : Proportion de ménages monoparentaux par secteur statistique à Bruxelles-Ville au 01/01/2007.



Part des ménages monoparentaux

Nombre de ménages monoparentaux / Nombre total de ménages (%)

< 200 habitants ou < 2,5 hab/ha
 2 - 9
 10 - 14
 15 - 24

— Routes

0 1km

Source : Studiedienst van de Vlaamse Regering
Cartographie : IGEAT / ULB

2.4 Multiculturalité

Tableau 3 : Principales nationalités à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise au 01/01/2008.

Bruxelles-Ville		
Nationalité	Nombre	%
Total (+ réfugiés)	148 873	100,0
Belgique	104 808	70,4
Maroc	8 047	5,4
France	5 658	3,8
Italie	3 394	2,3
Espagne	2 758	1,9
Pologne	2 014	1,4
Roumanie	1 731	1,2
Turquie	1 584	1,1
Grèce	1 294	0,9
Portugal	1 282	0,9

Région bruxelloise		
Nationalité	Nombre	%
Total (+ réfugiés)	1 048 491	100,0
Belgique	753 448	71,9
France	46 006	4,4
Maroc	39 095	3,7
Italie	26 695	2,5
Espagne	19 210	1,8
Portugal	16 127	1,5
Pologne	15 645	1,5
Turquie	10 516	1,0
Allemagne	8 886	0,8
Roumanie	8 718	0,8

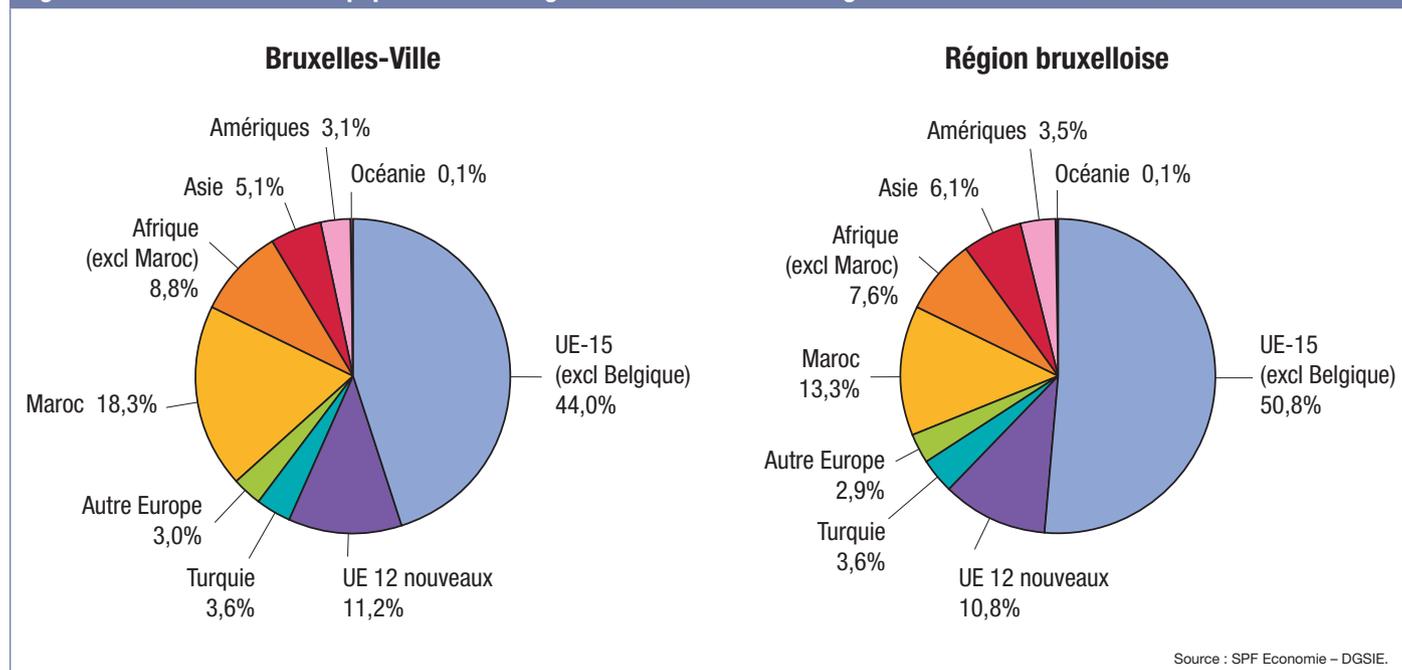
Sources : SPF Economie – DGSIE, Registre National, 2008.

En 2008, 29,6 % de la population de la commune de Bruxelles-Ville est de nationalité non belge⁽⁸⁾, ce qui est plus grand que la moyenne de la Région bruxelloise (28,1 %).

(8) Il s'agit de la nationalité et non de l'origine. Suite aux naturalisations, une grande part de la communauté immigrée est de nationalité belge. Les statistiques par nationalités permettent néanmoins de mettre en évidence les migrations les plus récentes.

2.4 Multiculturalité

Figure 4 : Distribution de la population non belge à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise au 01/01/2008.



À Bruxelles-Ville, 44,0 % de la population non belge provient des 15 pays de l'Union européenne (membres avant 2004⁽⁹⁾), ce qui est beaucoup moins que pour la totalité de la Région (50,8 %). Parmi les non-Belges, la communauté la plus importante est représentée par les Marocains (18,3 % des non-Belges, 5,4 % de la population totale) suivie par les Français (12,8 % des non-Belges), les Italiens (7,7 % des non-Belges), les Espagnols (6,3 % des non-Belges) et les Polonais (4,6 % des non-Belges).

(9) UE 15 : Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni, Irlande, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Suède.

UE-12 nouveaux : Chypre, Hongrie, Malte, Pologne, Lettonie, Estonie, Lituanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Roumanie, Bulgarie.

3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs socio-économiques, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Insertion sur le marché du travail» et «Revenus» dans la thématique «Economie».

<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

3.1 Statut socio-économique de la population

3.1.1 STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

Tableau 4 : Statut socio-économique général de la population de Bruxelles-Ville au 31/12/2007 par sexe et tranche d'âge.

Hommes		Effectifs	0-17 ans	18-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65-79 ans	plus de 80 ans
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	27 772	0,6	30,6	58,1	46,4	7,6	3,4
	Demandeur d'emploi	7 290	0,0	8,5	13,3	18,7	0,1	0,0
Population non-active	Pensionnés	7 381	-	-	0,1	7,7	83,6	90,7
	Autres	35 343	99,4	60,9	28,5	27,1	8,6	5,9
Population totale BCSS		77 786	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes		Effectifs	0-17 ans	18-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65-79 ans	plus de 80 ans
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	19 836	0,4	24,3	47,3	34,4	2,7	0,8
	Demandeur d'emploi	6 053	0,0	9,2	13,0	14,1	0,0	0,0
Population non-active	Pensionnés	10 400	-	-	0,4	11,9	75,8	90,0
	Autres	39 592	99,6	66,5	39,4	39,5	21,5	9,2
Population totale BCSS		75 881	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total (hommes + femmes)		Effectifs	0-17 ans	18-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65-79 ans	plus de 80 ans
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	47 608	0,5	27,4	53,0	40,5	4,9	1,6
	Demandeur d'emploi	13 343	0,0	8,8	13,2	16,5	0,0	0,0
Population non-active	Pensionnés	17 781	-	-	0,2	9,8	79,3	90,2
	Autres	74 935	99,5	63,7	33,6	33,2	15,7	8,2
Population totale BCSS		153 667	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BCSS⁽¹⁰⁾, chiffres au 31/12/2007.

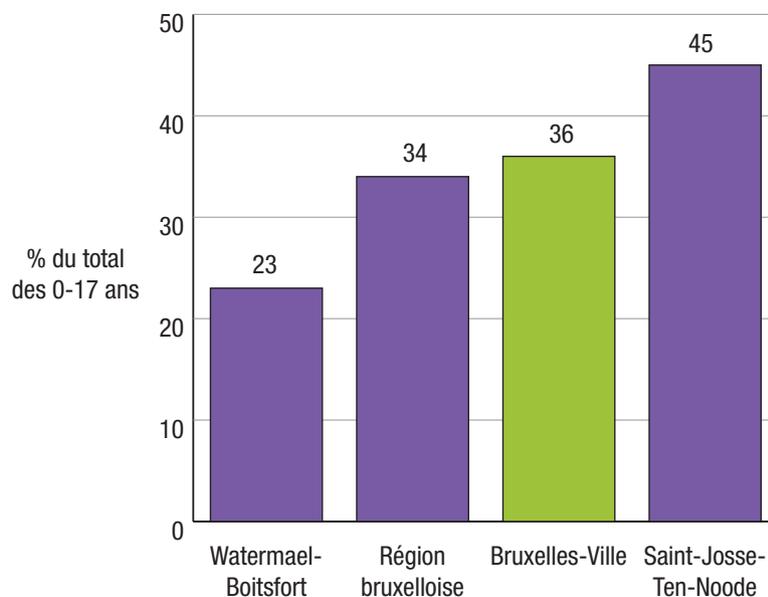
À Bruxelles-Ville, 53,0 % des 25-49 ans ont un emploi (salarié ou indépendant), ce qui est moins que la moyenne régionale (57,0 %). Il en va de même pour les 50-64 ans (40,5 % contre 44,6 %). Les 18-24 ans (27,4 % contre 27,3 %), et dans une moindre mesure les moins de 18 ans (0,5 % contre 0,4 %) sont aussi nombreux que la moyenne Régionale à avoir un emploi.

(10) Plus d'informations sur les données de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) et la catégorie «autres» sont reprises dans le document «sources et références». Cette dernière comprend notamment les étudiants, les femmes/hommes au foyer...

3.1 Statut socio-économique de la population

3.1.2 MINEURS VIVANT DANS UN MÉNAGE SANS EMPLOI RÉMUNÉRÉ

Figure 5 : Part des mineurs vivant dans un ménage sans emploi rémunéré à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise au 31/12/2005.



Source : BCSS au 31/12/2005.

36 % des jeunes de moins de 18 ans vivent dans un ménage sans revenu, c'est une proportion plus élevée que la moyenne régionale (34 %). Ce chiffre moyen cache néanmoins les grandes différences qui existent sur le territoire communal⁽¹¹⁾.

(11) Pour plus d'informations, voir à la page 80 de l'«Atlas de la santé et du social» de l'Observatoire de la Santé et du Social.

3.2 Marché du travail

3.2.1 POPULATION ACTIVE

Tableau 5 : Taux d'activité ⁽¹²⁾ de la population de Bruxelles-Ville et de la Région bruxelloise au 31/12/2007 par sexe et par tranche d'âge.

	Bruxelles-Ville			Région bruxelloise		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taux d'activité	62,8	51,0	57,2	64,4	53,6	59,0
Taux d'activité des 15-24 ans	29,5	25,3	27,4	28,3	25,2	26,7
Taux d'activité des 25-49 ans	71,4	60,2	66,2	74,1	63,5	68,9
Taux d'activité des 50-64 ans	65,1	48,5	57,0	67,4	51,9	59,3
Taux d'activité des plus de 65 ans	6,7	2,1	4,0	7,2	2,1	4,1

Source : BCSS (chiffres au 31/12/07).

À Bruxelles-Ville, le taux d'activité (57,2 %) est un peu inférieur à celui de la Région bruxelloise (59,0 %), autant pour les hommes que pour les femmes (respectivement 62,8 % et 51,0 % contre 64,4 % versus 53,6 % pour la Région). Cela s'observe dans toutes les tranches d'âges. Un taux d'activité élevé chez les 15-24 ans peut traduire une plus faible propension de ceux-ci à poursuivre des études supérieures.

(12) Le taux d'activité est la proportion de personnes effectivement présentes sur le marché de l'emploi (actifs occupés et demandeurs d'emploi) dans la population âgée de 15 à 64 ans.

3.2 Marché du travail

3.2.2 DEMANDEURS D'EMPLOI

Tableau 6 : Taux de chômage et les caractéristiques des chômeurs de Bruxelles-Ville et de la Région bruxelloise au 01/01/2008 par sexe.

	Bruxelles-Ville			Région bruxelloise		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taux de chômage	20,1	22,7	21,2	17,8	20,5	19,0
Taux de chômage des moins de 25 ans	31,5	36,0	33,5	29,8	33,7	31,7
Durée du chômage						
Moins d'un an	36,6	36,6	36,6	38,1	36,6	37,4
Un à deux ans	16,4	16,0	16,2	16,4	15,9	16,2
Deux à cinq ans	27,1	25,6	26,5	26,2	26,3	26,3
Plus de cinq ans	19,9	21,7	20,7	19,2	21,2	20,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des chômeurs selon l'âge						
Moins de 25 ans	14,7	17,5	15,9	14,8	16,5	15,6
De 25 à 49 ans	69,6	69,0	69,4	69,0	68,7	68,8
50 ans et plus	15,7	13,5	14,7	16,2	14,9	15,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des chômeurs selon la nationalité						
Belges	66,3	73,2	69,4	67,3	72,6	69,9
UE sauf belges	9,4	9,7	9,5	10,5	11,5	11,0
Hors UE	24,3	17,1	21,1	22,2	16,0	19,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : BNB, SPF Economie - SPF Economie – DGSIE, ACTIRIS, Steunpunt-WSE, calculs Observatoire de l'emploi, Actiris.

Le taux de chômage est plus haut à Bruxelles-Ville (21,2 %) que dans la Région (19,0 %). Le taux de chômage des moins de 25 ans est également plus élevé (33,5 % contre 31,7 % pour la Région). De plus, les chômeurs ont tendance à rester légèrement plus au chômage à Bruxelles-Ville que dans l'ensemble de la Région. Au 1^{er} janvier 2008, 36,6 % des chômeurs étaient au chômage depuis moins d'un an (contre 37,4 % pour la Région) et 20,7 % y étaient depuis plus de 5 ans (contre 20,2 %). Les chômeurs de Bruxelles-Ville sont plus jeunes que dans l'ensemble de la Région, surtout les femmes.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.1 REVENU MOYEN ET MÉDIAN

Tableau 7 : Revenu moyen et médian en euros par an, par habitant et déclaration d'impôts à Bruxelles-Ville, en Région bruxelloise et en Belgique, revenus 2006.

	Revenu moyen par habitant (2006)	Revenu moyen par déclaration (2006)	Revenu médian par déclaration (2006)
Bruxelles-Ville	10 906 €	20 487 €	14 238 €
Région bruxelloise	11 988 €	22 516 €	15 932 €
Belgique	14 173 €	24 949 €	18 833 €

Sources : Revenus moyens : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2007 (relatives aux revenus 2006).

Le revenu moyen par habitant est le revenu total divisé par la population totale et le revenu moyen par déclaration est le revenu total divisé par le nombre de déclarations fiscales.

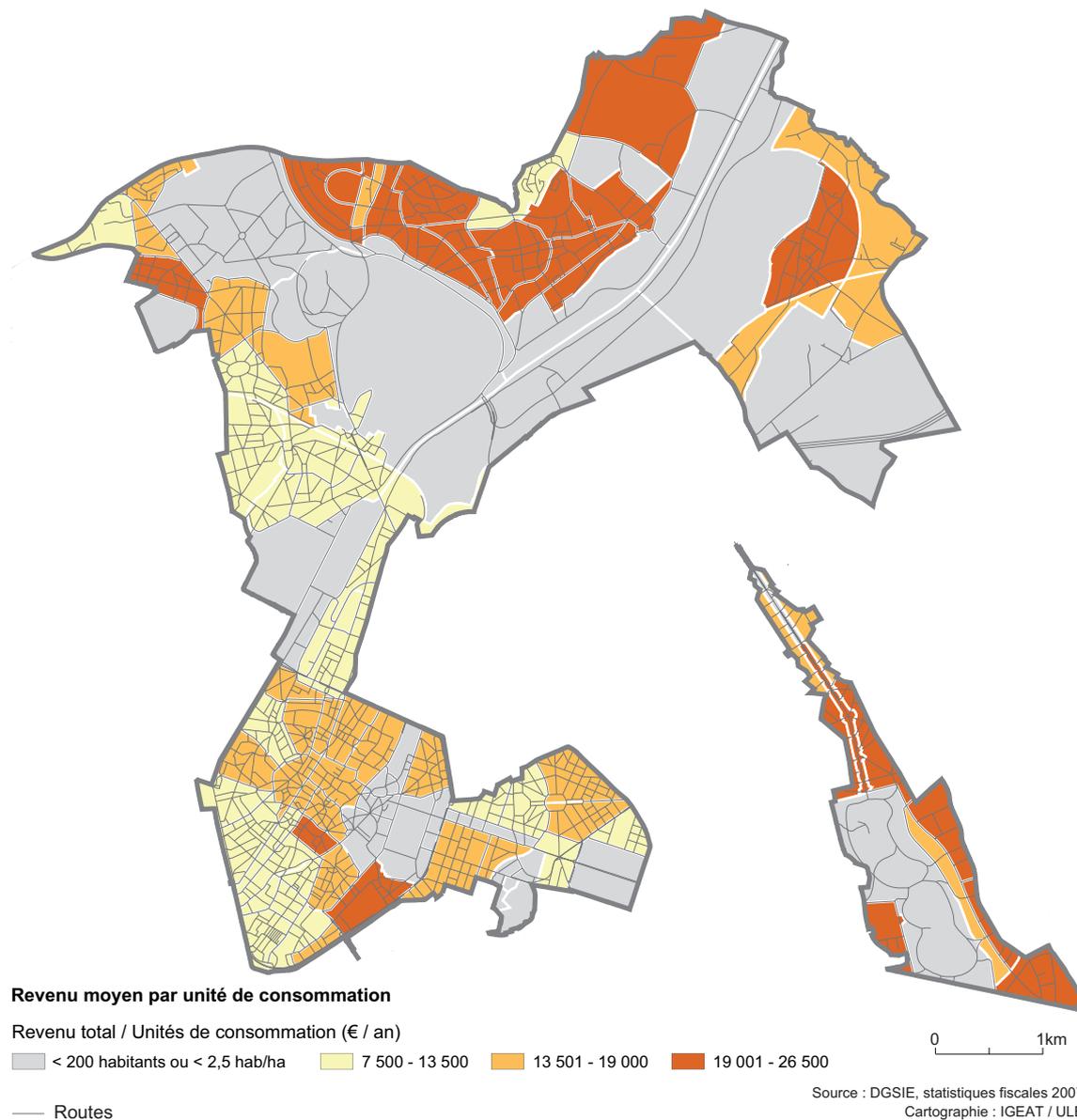
Le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population : la moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé.

Les revenus moyens et médians à Bruxelles-Ville sont inférieurs à ceux de l'ensemble de la Région⁽¹³⁾, et donc aussi à ce que l'on observe dans le pays.

(13) Pour plus d'informations, voir le «Baromètre Social» de l'Observatoire de la Santé et du Social.

3.3 Revenus et sources de revenus

Carte 5 : Revenu moyen par unité de consommation par secteur statistique à Bruxelles-Ville, revenus 2006.



3.3 Revenus et sources de revenus

Le revenu moyen par unité de consommation a été calculé en rapportant le revenu total déclaré par rapport au nombre total d'unités de consommation du quartier. Les unités de consommation réévaluent la population en tenant compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Les unités de consommation sont définies de la façon suivante : le premier adulte d'un ménage vaut 1 unité de consommation, les autres adultes 0,5 et les enfants de moins de 13 ans 0,3.

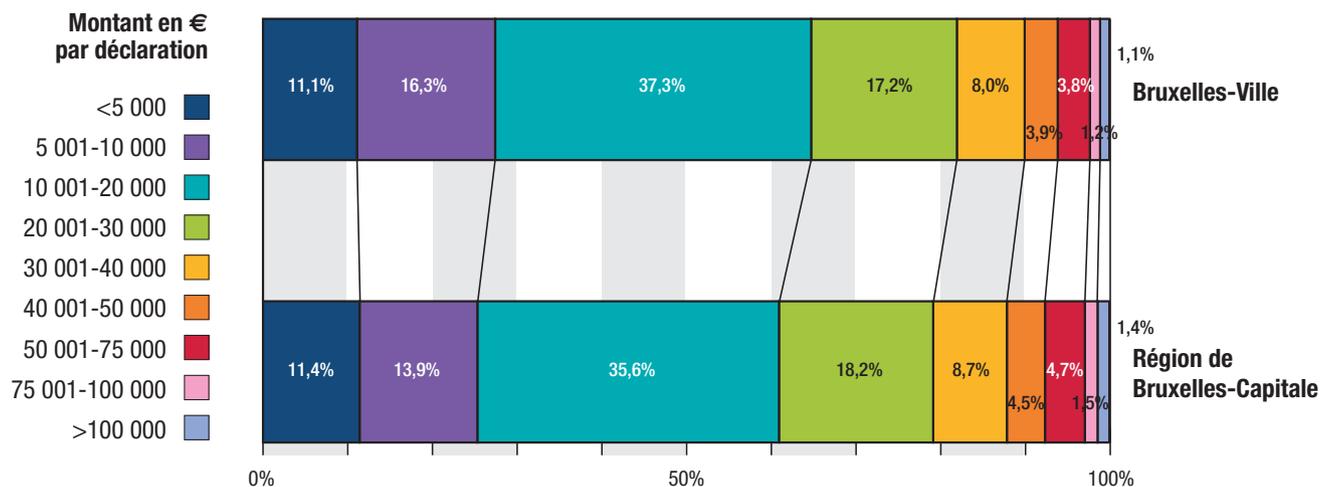
Dans la partie nord de la commune (Laeken, Neder-Over-Heembeek et Haren), la valeur maximum est de 26 399 €/an, observée dans le secteur «E233-Avenue de Meysse». Le minimum est de 7 900 €/an pour le secteur «F930-Coin des Cerises».

À 1000 Bruxelles, la valeur maximum est de 25 335 €/an, observée dans le secteur «C63-Square des Nations». Le minimum est de 9 091 €/an pour le secteur «A16-Palais de Justice-Hop. St.-Pierre».

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.2 CLASSES DE REVENUS

Figure 6 : Composition du revenu imposable globalement par classe de montant par déclaration, parts en 2005 à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise.



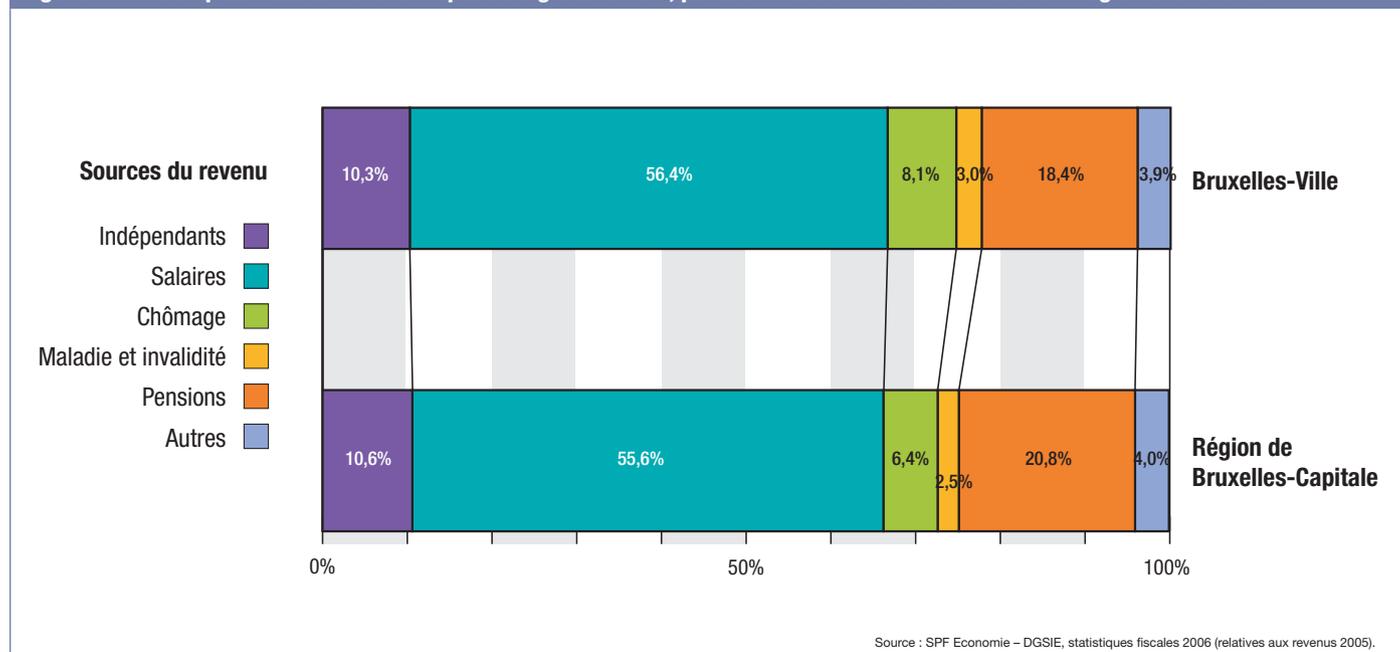
Source : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2006 (relatives aux revenus 2005).

Bruxelles-Ville est une commune avec une importante population à faibles revenus. La part des faibles revenus (< 10 000 € par déclaration) y est plus forte et celle des plus hauts revenus (> 75 000 € par déclaration) est plus faible à Bruxelles-Ville que dans l'ensemble la Région bruxelloise (respectivement 27,4 % et 2,3 % contre 25,3 % et 2,9 %).

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.3 SOURCES DU REVENU

Figure 7 : Composantes du revenu imposable globalement, parts en 2005 à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise.



Bruxelles-Ville est une commune avec une population jeune importante. Les revenus de pensions (18,4 %) prennent donc une part moins importante que dans l'ensemble de la Région (20,8 %).

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.4 PERSONNES VIVANT AVEC UN REVENU MINIMUM OU DE REMPLACEMENT

Tableau 8 : Nombres et pourcentages de personnes avec un revenu minimum ou de remplacement en 2008 à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

	Bruxelles-Ville		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Jeunes (18-25 ans)	13 357	100,0	93 462	100,0
CPAS : revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent	1 171	8,8	7 177	7,7
Allocation de chômage	1 355	10,1	8 264	8,8
Allocation pour handicapés	89	0,7	516	0,6
Total de jeunes avec allocations	2 615	19,6	15 957	17,1
Population active (18-64 ans)	96 476	100,0	667 026	100,0
CPAS : revenu d'intégration sociale ou équivalent	4 667	4,8	20 385	3,1
Allocation de chômage	15 031	15,6	91 409	13,7
Allocation pour handicapés	1 894	2,0	11 198	1,7
Total de 18-64 ans avec allocations	21 592	22,4	122 992	18,4
Personnes âgées (≥ 65 ans)	18 586	100,0	152 045	100,0
CPAS : revenu d'intégration sociale ou équivalent	289	1,6	1 349	0,9
Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)	2 212	11,9	17 256	11,3
Allocation pour handicapés	1 507	8,1	8 155	5,4
Total de personnes âgées avec allocations	4 008	21,6	26 760	17,6

Sources : SPP Intégration Sociale – janvier 2008, ONEM, SPF Sécurité Sociale, Office National des Pensions 2008.

22,4 % de la population active et un jeune sur 5 vivent d'une allocation de remplacement à Bruxelles-Ville. 21,6 % des personnes âgées bénéficient d'une garantie de revenu, d'une allocation d'invalidité ou d'un revenu d'intégration sociale ou équivalent (contre 17,6 % en moyenne régionale).

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.5 POPULATION BÉNÉFICIAIRE D'UN REVENU CPAS

Tableau 9 : Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent au 31/12/2007 à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

Âge	Bruxelles-Ville				Région bruxelloise			
	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population
<18	5	1	6	33 811	42	31	73	229 420
18-24	939	236	1 175	13 357	5 791	1 355	7 146	93 462
25-49	1 853	690	2 543	60 744	11 211	3 908	15 119	411 019
50-64	825	142	967	22 375	4 553	666	5 219	162 545
≥65	235	54	289	18 586	1 103	232	1 335	152 045
Total	3 857	1 123	4 980	148 873	22 700	6 192	28 892	1 048 491

Sources : SPP Intégration sociale - décembre 2007, DGSIE : Registre national (population au 01/01/2008).

Tableau 10 : Pourcentage de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent au 31/12/2007 à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

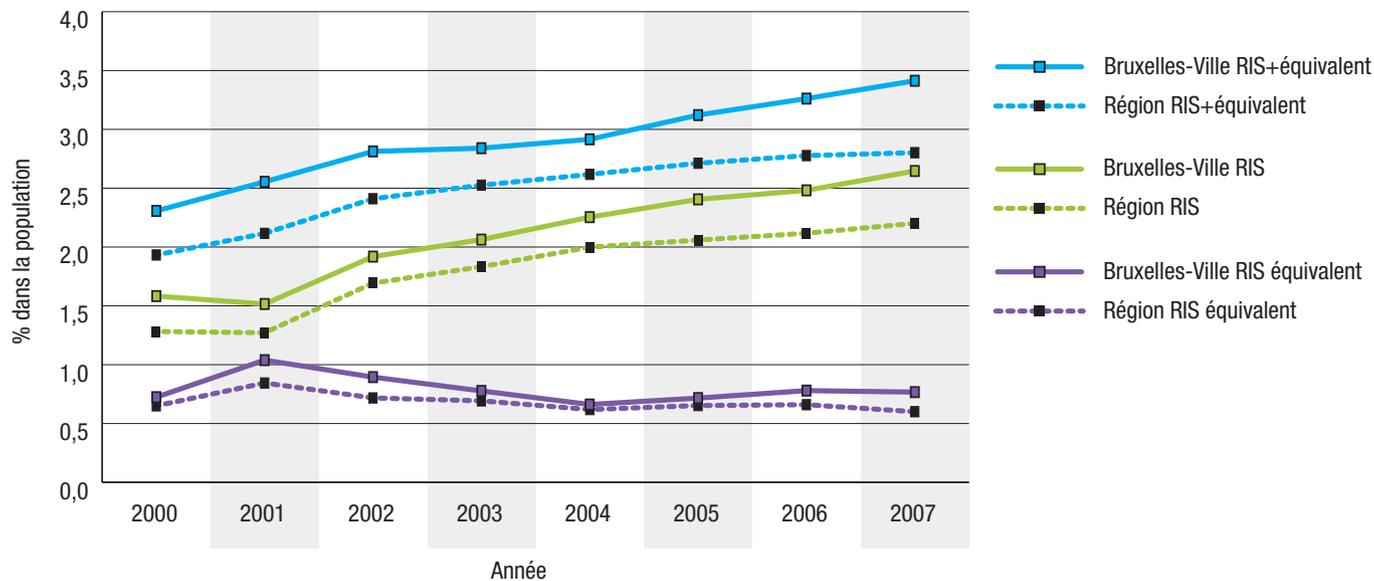
Âge	Bruxelles-Ville				Région bruxelloise			
	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population
<18	0,0	0,0	0,0	100 %	0,0	0,0	0,0	100 %
18-24	7,0	1,8	8,8	100 %	6,2	1,4	7,6	100 %
25-49	3,1	1,1	4,2	100 %	2,7	1,0	3,7	100 %
50-64	3,7	0,6	4,3	100 %	2,8	0,4	3,2	100 %
≥65	1,3	0,3	1,6	100 %	0,7	0,2	0,9	100 %
Total	2,6	0,8	3,3	100 %	2,2	0,6	2,8	100 %

Sources : SPP Intégration sociale - décembre 2007, DGSIE : Registre national (population au 01/01/2008).

Fin 2007, 3,3 % de la population de Bruxelles-Ville bénéficiait d'un revenu de remplacement du CPAS, ce qui est plus que dans l'ensemble de la Région bruxelloise (2,8 %). La catégorie d'âges dans laquelle les bénéficiaires sont les plus représentés est celle des 18-24, aussi bien à Bruxelles-Ville que dans la Région bruxelloise. Parmi les plus de 65 ans, il reste des personnes dépendantes du CPAS car elles n'ont pas droit à d'autres allocations.

3.3 Revenus et sources de revenus

Figure 8 : Évolution de la proportion de bénéficiaires d'un RIS ou équivalent à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise entre 2000 et 2007.



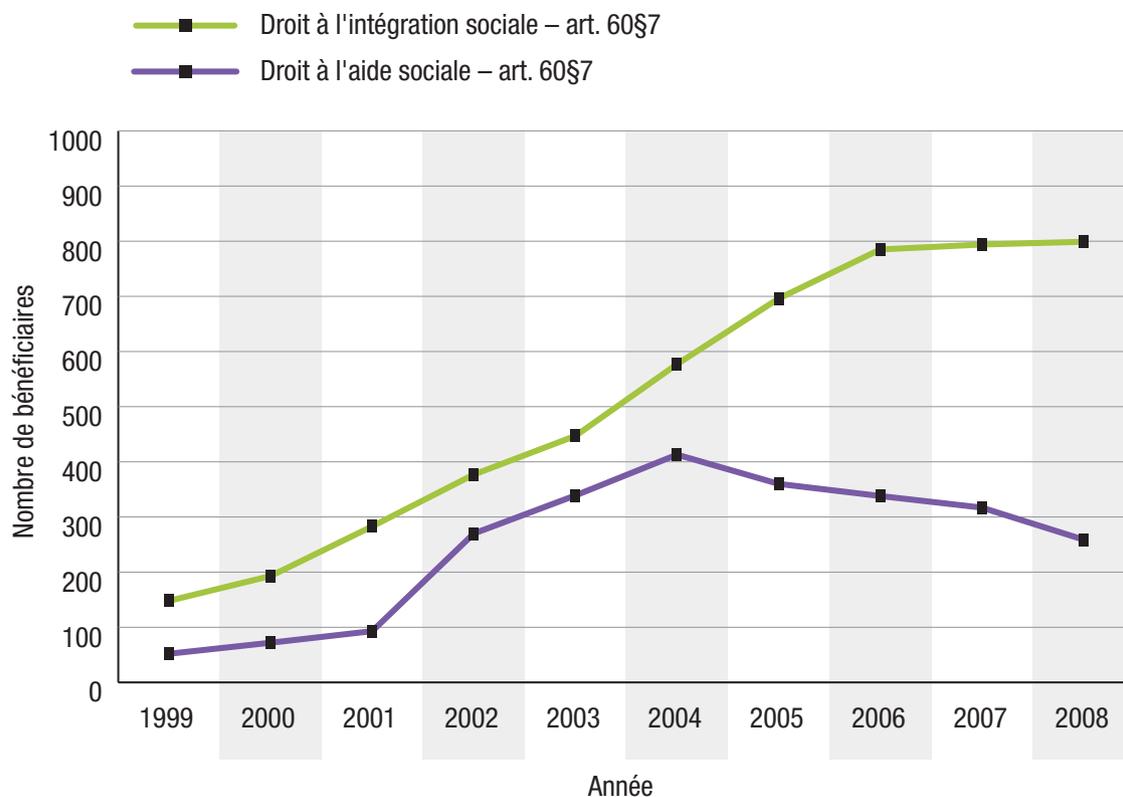
Sources : SPP Intégration sociale données au 31/12/2007, SPF Economie – DGSIE, Registre national.

Entre 2000 et 2007, la part des personnes bénéficiaires d'un revenu RIS ou équivalent a tendance à augmenter à Bruxelles-Ville ainsi que dans l'ensemble de la Région.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.6 MISES AU TRAVAIL

Figure 9 : Nombre de personnes mises au travail via l'article 60§7 au CPAS de Bruxelles-Ville entre 1999 et 2008.



Source : SPP Intégration sociale.

Le nombre de personnes mises au travail ayant droit à l'intégration sociale via l'article 60§7 est en croissance à Bruxelles-Ville entre 1999 et 2006. Depuis cette date, il a plutôt eu tendance à se stabiliser. Le nombre de personnes ayant droit à l'aide sociale était en augmentation jusqu'en 2004, il est depuis en diminution. Aussi bien les personnes bénéficiaires du DIS (droit à l'intégration sociale) que les personnes bénéficiaires du DAS (droit à l'aide sociale) peuvent être mises au travail par le CPAS dans le cadre de l'article 60§7.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.7 PERSONNES À FAIBLES REVENUS (BIM OU OMNIO)

Tableau 11 : Nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM ou OMNIO) et personnes à charge à Bruxelles-Ville au 01/01/2008 par tranche d'âges.

Bruxelles-Ville	Nombre de titulaires				Nombre de personnes à charges			
	<20	20-64	≥65	total	<20	20-64	≥65	total
VIPO	68	2 245	3 279	5 592	1 763	1 067	345	3 175
CPAS	54	4 340	222	4 616	3 291	1 327	60	4 678
GRAPA	0	22	1 465	1 487	106	138	170	414
Allocation pour handicapé	2	1 681	1 231	2 914	626	535	122	1 283
Allocation familiale majorée	160	8		168	3	3		6
Titulaire de 50 ans au moins et chômeur ≥ 1 an		1 890	32	1 926	1 077	881	50	2 008
OMNIO	1 741	1 541	27	3 309				
Total des bénéficiaires	2 029	11 727	6 256	20 012	6 866	3 951	747	11 564
Population totale BCSS	38 365	96 628	18 674	153 667	38 365	96 628	18 674	153 667

Source : BCSS 2008.

Tableau 12 : Pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM ou OMNIO) et personnes à charge à Bruxelles-Ville au 01/01/2008 par tranche d'âges.

Bruxelles-Ville	% de titulaires dans la population				% de personnes à charges dans la population			
	<20	20-64	≥65	total	<20	20-64	≥65	total
VIPO	0,2	2,3	17,6	3,6	4,6	1,1	1,8	2,1
CPAS	0,1	4,5	1,2	3,0	8,6	1,4	0,3	3,0
GRAPA	0,0	0,0	7,8	1,0	0,3	0,1	0,9	0,3
Allocation pour handicapé	0,0	1,7	6,6	1,9	1,6	0,6	0,7	0,8
Allocation familiale majorée	0,4	0,0		0,1	0,0	0,0		0,0
Titulaire de 50 ans au moins et chômeur ≥ 1 an		2,0	0,2	1,3	2,8	0,9	0,3	1,3
OMNIO	4,5	1,6	0,1	2,2				
Total des bénéficiaires	5,3	12,1	33,5	13,0	17,9	4,1	4,0	7,5
Population totale BCSS	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : BCSS 2008.

Le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance des soins de santé et les personnes à charge est un indicateur du nombre de personnes vivant dans des ménages à faibles revenus.

20,6 % de la population de Bruxelles-Ville bénéficie (directement ou indirectement) de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé, comme titulaire ou comme personne à charge. C'est plus

que dans la Région bruxelloise ⁽¹⁴⁾ (17,2 %). Bruxelles-Ville compte d'avantage de bénéficiaires VIPO (5,7 %), «GRAPA» (1,2 %) et handicapés (2,7 %), CPAS (6,0 %) et de chômeurs âgés (2,6 %) que la moyenne de la Région (dont les proportions sont respectivement 5,1 %, 1,0 %, 2,2 %, 4,9 % et 2,0 %).

(14) Pour la Région, voir le tableau 7 du Baromètre social de 2008 à la page 16.

4. SANTÉ



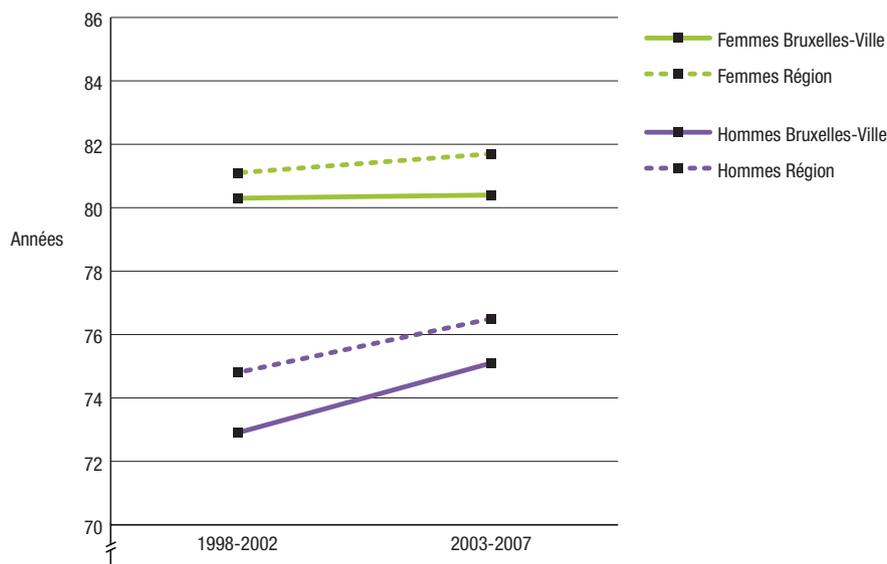
Des cartes et des tableaux de certains indicateurs de santé, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Mortalité» dans la thématique «Santé» mais aussi «Structure par âge» dans la thématique «Démographie».

<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

4.1 État de santé général

4.1.1 ESPÉRANCE DE VIE

Figure 10 : Évolution de l'espérance de vie à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise par sexe.



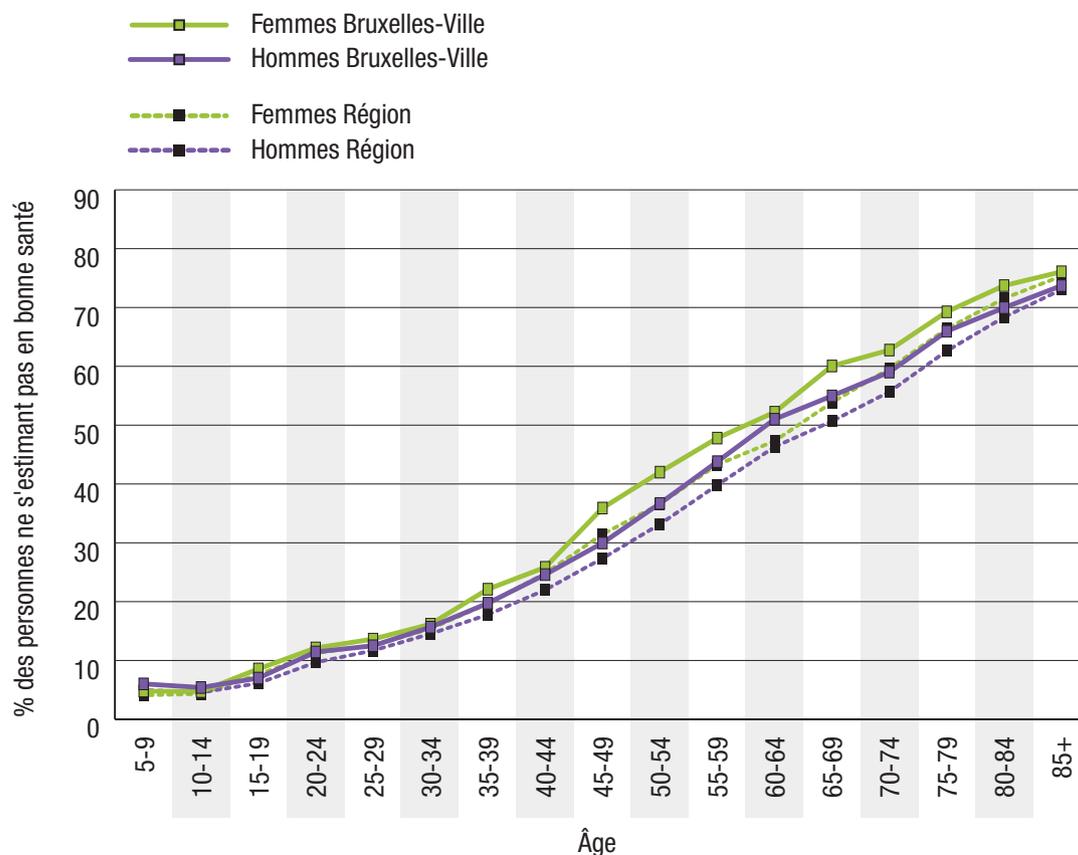
Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la santé et du social.

L'espérance de vie de femmes est supérieure à celle des hommes. La croissance de l'espérance de vie est plus importante pour les hommes que pour les femmes, aussi bien à Bruxelles-Ville (respectivement +2,2 ans contre +0,1 an) que dans la Région bruxelloise (respectivement +1,7 an contre +0,6 an). L'espérance de vie des femmes s'écarte davantage de celle de la Région.

4.1 État de santé général

4.1.2 SANTÉ SUBJECTIVE

Figure 11 : Santé perçue par âge et par sexe à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise.



Source : Enquête socioéconomique générale 2001, calculs Patrick Deboosere (VUB Interface Demography).

La population de Bruxelles-Ville s'estime globalement en moins bonne santé que celle de la Région, surtout les femmes.

La santé perçue est utilisée comme indicateur de l'état de santé général de la population. Cette donnée semble être une bonne mesure tant pour des études exploratoires que pour la

planification au niveau politique. C'est pourquoi les données de l'enquête socio-économique générale 2001 sur la santé perçue ont été analysées en détail dans l'«Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale» (chapitre 9).

4.1 État de santé général

4.1.3 MORTALITÉ

Tableau 13 : Principales causes de mortalité à tout âge à Bruxelles-Ville, pour la période 2003-2007 et comparaisons avec la Région bruxelloise après standardisation ⁽¹⁵⁾ pour l'âge.

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région
Maladies cardiovasculaires	937	265,2	+13 %	1 240	350,1	+15 %
Cancers	861	243,7	+10 %	776	219,1	+11 %
Maladies respiratoires	404	114,3	+17 %	365	103,1	+3 %
Maladies de l'appareil digestif	158	44,7	+15 %	35	9,9	+28 %
Maladies infectieuses et parasitaires	91	25,8	+12 %	100	28,2	-12 %
Causes externes	253	71,6	+14 %	157	44,3	-4 %
Accidents	100	28,3	-4 %	94	26,5	-10 %
Suicide	96	27,2	+21 %	33	9,3	-15 %
Total	3 017	853,8	+12 %	3 341	943,3	+9 %

Seules les causes comptant plus de 20 décès dans la commune durant la période 2003-2007 sont reprises dans ce tableau.

Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.

Si le pourcentage de la différence de mortalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard.

Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

À Bruxelles-Ville, le taux de mortalité à tout âge est de 854 pour 100 000 pour les hommes et de 943 pour 100 000 pour les femmes. Après standardisation pour l'âge, ce taux est significativement plus élevé pour les hommes et pour les femmes (respectivement +12 % et +9 % par rapport à la Région).

Après standardisation pour l'âge, on observe un excès de mortalité significatif lié aux maladies cardiovasculaires et aux cancers chez les deux sexes. Les décès liés aux maladies respiratoires et aux causes externes sont significativement plus élevés chez les hommes.

(15) Voir mode d'emploi.

4.1 État de santé général

Tableau 13 bis : Principales causes de mortalité prématurée à Bruxelles-Ville, période 2003-2007 et comparaison avec la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge.

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région
Cancer lèvre, cavité buccale, pharynx	21	6,7	+36,3 %			
Cancer poumon et larynx	97	30,7	+8,8 %	45	15,1	+14,9 %
Cancer du sein (femmes)				44	14,8	-5,6 %
Diabète (total)	41	13,0	+8,1 %	29	9,7	+57,1 %
Maladies respiratoires chroniques	34	10,8	+44,4 %			
Cardiopathies ischémiques	75	23,8	+2,5 %	21	7,1	+19,1 %
Maladies cérébrovasculaires	27	8,6	+1,7 %	25	8,4	+29,4 %
Suicide	81	25,7	+22,1 %	27	9,1	-7,5 %
Homicide	20	6,3	+84,8 %			
Accidents de la circulation	20	6,3	+33,8 %			
Autres accidents	37	11,7	-7,7 %			
Alcool (cause initiale)	31	9,8	-21,4 %			
Total	888	281,4	+15,1 %	463	155,6	+11,6 %

Seules les causes comptant plus de 20 décès dans la commune durant la période 2003-2007 sont reprises dans ce tableau.

Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.

Si le pourcentage de la différence de mortalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard.

Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social

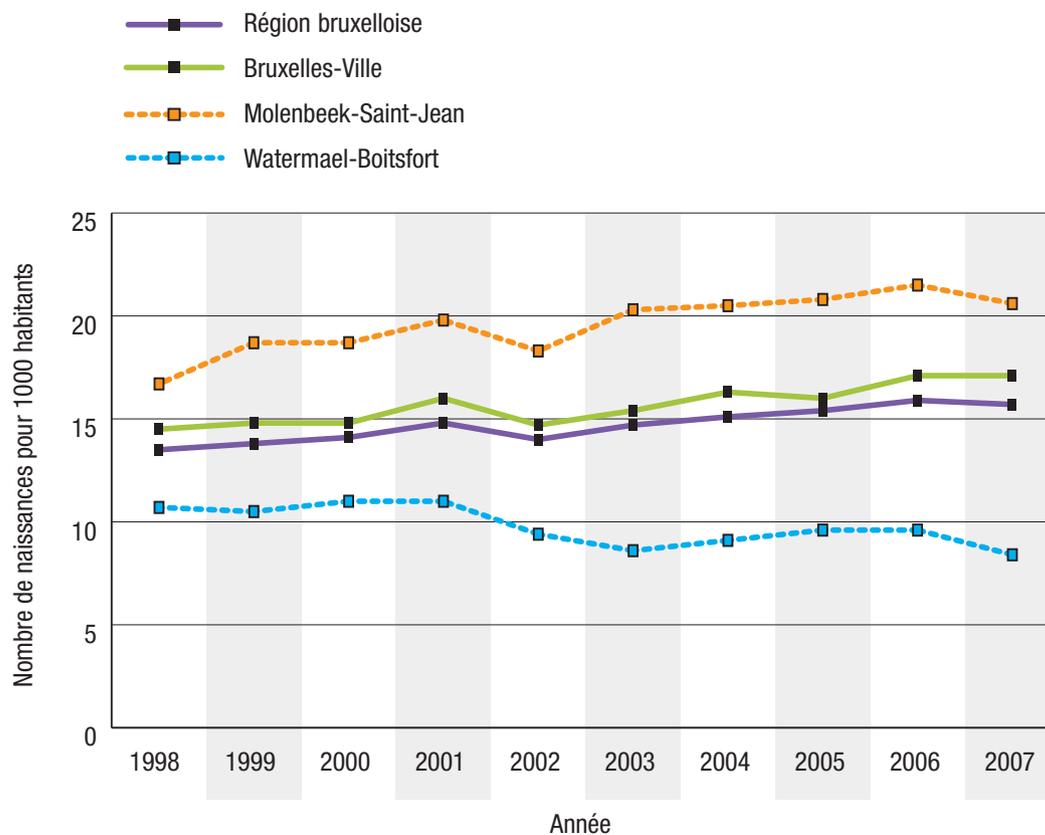
À Bruxelles-Ville, le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) est de 281 pour 100 000 pour les hommes et de 156 pour 100 000 pour les femmes. Après standardisation pour l'âge, ce taux est significativement plus élevé pour les hommes et pour les femmes (respectivement +15,1 % et +11,6 % par rapport à la Région).

Après standardisation pour l'âge, on observe un excès de mortalité significatif lié aux homicides pour les hommes. Les causés liées au diabète sont significativement plus élevées chez les femmes.

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.1 NATALITÉ

Figure 12 : Évolution du taux de natalité à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise, 1998-2007.

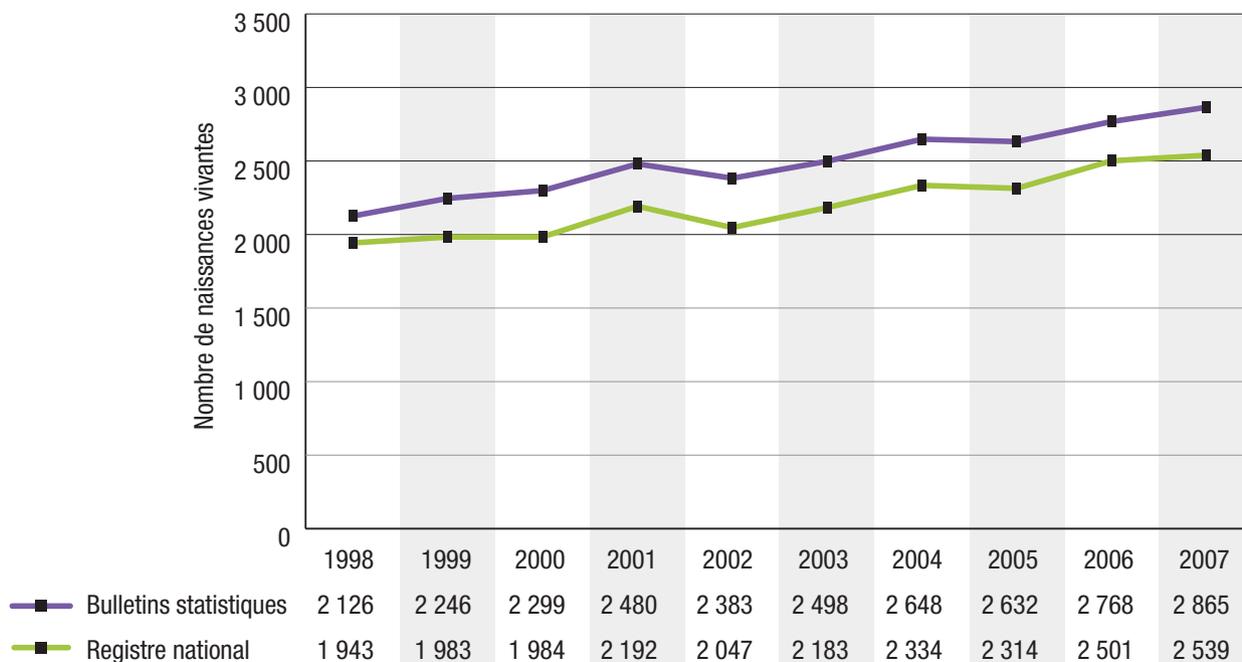


Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

Entre 1998 et 2007, le nombre absolu de naissances vivantes et le taux de natalité sont en légère augmentation à Bruxelles-Ville et dans l'ensemble de la Région, à l'exception d'une très légère baisse en 2002. Le taux de natalité de la commune est cependant toujours supérieur à la moyenne des 19 communes.

4.2 Santé des jeunes enfants

Figure 13 : Évolution du nombre absolu de naissances vivantes à Bruxelles-Ville, 1998-2007 selon deux sources différentes.



Sources : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social et DGSIE : Registre national.

Le chiffre officiel sur le nombre de naissances est celui du Registre national, constitué sur base des registres de population des communes.

Une autre source d'information concernant les naissances est constituée par les bulletins statistiques de naissances qui sont complétés par les professionnels de la santé et les services d'état civil de la commune de naissance. Cette source prend en compte toutes les naissances, quel que soit le statut de résidence de la mère. Dans la plupart des communes, le nombre de naissances enregistrées via cette source est plus élevé que celui enregistré par le Registre national. Les naissances non enregistrées concernent d'une part des enfants dont la mère est inscrite au

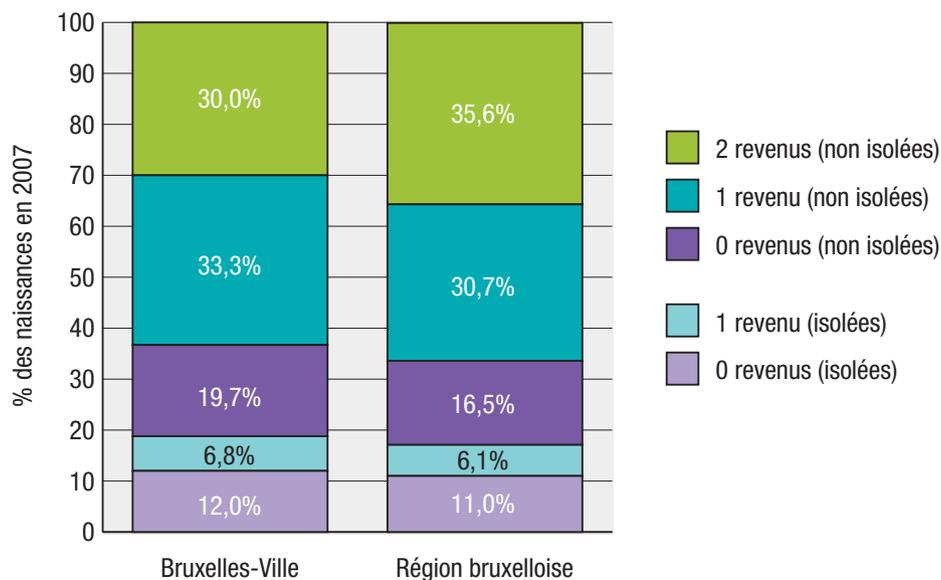
Registre d'attente et d'autre part des situations particulières (personnel diplomatique lié aux institutions internationales, personnes sans domicile fixe, personnes en situation irrégulière).

À Bruxelles-Ville, la différence entre les deux sources d'information est importante (326 personnes en 2007). Cela veut dire qu'il y a beaucoup de naissances non enregistrées dans le Registre national.

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.2 CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES ET DES MÈRES

Figure 14 : Caractéristiques sociales du ménage des nouveaux-nés à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise au 01/01/2007.



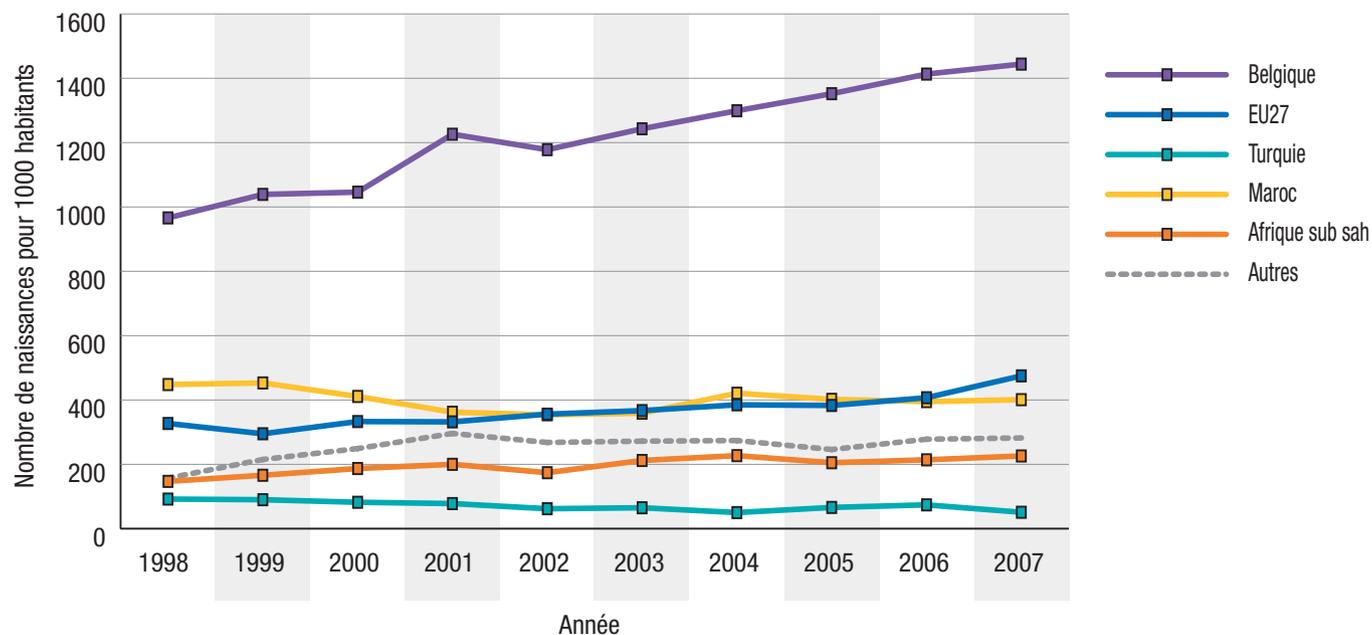
Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

À Bruxelles-Ville, 30,0 % des naissances ont lieu dans un ménage comptant deux revenus, ce qui est moins que dans l'ensemble de la Région (35,6 %). Plus d'enfants naissent dans des ménages (isolés⁽¹⁶⁾ ou non) sans revenus à Bruxelles-Ville (31,7 %) qu'en Région bruxelloise (27,5 %).

(16) Un ménage isolé est un ménage où la mère est seule au moment de la naissance.

4.2 Santé des jeunes enfants

Figure 15 : Évolution de la nationalité actuelle de la mère des nouveaux-nés à Bruxelles-Ville, 1998-2007.



Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

À Bruxelles-Ville, les naissances issues de nationalité belge augmentent depuis 1998, en 2007 50 % des naissances étaient d'une mère belge.

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.3 SANTÉ MATERNO-INFANTILE

Tableau 14 : Évolution des caractéristiques des naissances et des mères résidentes à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise 2003-2007.

	Nombre Bruxelles-Ville	% Bruxelles-Ville*	% Région*
	2003-2007	2003-2007	2003-2007
Naissances multiples	421	3,1	3,5
Césariennes	2243	16,6	17,4
Accouchements induits	3216	24,5	26,3
Prématurés (< 37 semaines)	825	6,4	6,7
Grands prématurés (< 32 semaines)	134	1,0	1,0
Petits poids (< 2500g)	821	6,2	6,5
Mères < 20 ans	449	3,3	2,8
Mères ≥ 40 ans	542	4,0	4,0

* Pour 100 naissances vivantes (prématurés, petits poids de naissance) ou totales

Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.

Si le pourcentage de la différence de natalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard. Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

Sources : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la santé et du social.

4.2.4 MORTALITÉ FŒTO-INFANTILE

Tableau 15 : Évolution de la mortalité périnatale, infantile et fœto-infantile parmi les naissances de mères résidentes à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise, 2003-2007.

	Nombre Bruxelles-Ville	Bruxelles-Ville pour 1000 naissances	Région pour 1000 naissances
	2003-2007	2003-2007	2003-2007
Mortalité périnatale (1)	116	8,6	7,2
Mortalité infantile (2)	71	5,3	4,3
Mortalité fœto-infantile (3)	151	11,2	9,2

(1) Décès avant la naissance, à partir de la 22^{ème} semaine de gestation ou de 500g, ou au cours de la première semaine de vie (0-6 jours révolus) pour 1000 naissances totales.

(2) Décès entre la naissance et l'âge de un an (0-364 jours révolus) pour 1000 naissances vivantes.

(3) Décès entre la 22^{ème} semaine de grossesse et la naissance (critère en vigueur depuis 1999, auparavant 28 semaines de gestation ou 1000g) ou au cours de la première année de vie pour 1000 naissances totales.

Sources : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la santé et du social.

À Bruxelles-Ville, il y a moins de naissances multiples, de césariennes ou d'accouchements induits que dans le reste de la Région, mais il y a plus de jeunes mères de moins de 20 ans. Les autres statistiques de santé materno-infantile de Bruxelles-Ville sont fort proches de celles de la Région.

À Bruxelles-Ville, les taux de mortalité fœto-infantile sont significativement plus importants que la moyenne régionale.

5. ÉDUCATION



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs relatifs à l'enseignement, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Petite enfance» dans la thématique «Socio-culturel» mais aussi «Insertion sur le marché du travail» dans la thématique «Economie».

<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

5.1 Population scolaire dans l'enseignement maternel

Tableau 16 : Nombre d'élèves dans l'enseignement maternel à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise, début 2008.

	1000 Bruxelles	Laeken, Neder-Over-Hembeek, Haren (nord)	Région bruxelloise
Au lieu de résidence	3 125	3 732	46 958
Au lieu de scolarisation	4 611	4 337	51 041

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap, Calculs : IGEAT-ULB.

Remarques : Ces chiffres sont basés sur un découpage de l'ensemble de la commune selon le code postal. Les statistiques au lieu de résidence concernent les enfants résidant dans un des codes postaux de Bruxelles-Ville, quelque soit l'endroit où ils suivent un enseignement. Elles rendent généralement assez bien compte de la réalité communale.

Les élèves scolarisés dans des écoles non subsidiées par les Communautés française et flamande (notamment les écoles internationales) ne sont pas repris dans ces chiffres.

5.2 Population scolaire dans l'enseignement obligatoire

Tableau 17a : Nombre d'élèves dans l'enseignement obligatoire à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise, début 2008.

		Au lieu de résidence		
		Bruxelles-Ville		Région bruxelloise
Niveau	Filière	Nombre	% dans niveau	% dans niveau
Primaire	Primaire	11 036	94,4	94,8
	Primaire spécialisé	650	5,6	5,2
	Primaire total	11 686	100,0	100,0
Secondaire 1	Secondaire	3 621	100,0	100,0
Secondaire 2	Général	1 665	44,9	51,2
	Technique	1 044	28,1	24,5
	Professionnel	1 003	27,0	24,3
	Total	3 712	100,0	100,0
Secondaire 3	Général	1 002	38,4	45,9
	Technique	925	35,5	30,9
	Professionnel	679	26,1	23,2
	Total	2 606	100,0	100,0
Secondaire spécialisé	Secondaire spécialisé	425	100,0	100,0
Secondaire 4	Professionnel	80	100,0	100,0
Nombre total d'élèves		22 130	-	-

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap, Calculs : IGEAT-ULB.

Le niveau secondaire 1 reprend les élèves aux deux premières années du secondaire, le secondaire 2, ceux en troisième et quatrième et le secondaire 3, ceux de cinquième et sixième années. Le niveau 4 représente la septième année du secondaire dans l'enseignement professionnel.

Par rapport à la moyenne régionale, les élèves du secondaire vivant sur l'ensemble de la commune de Bruxelles ont tendance à moins s'orienter vers l'enseignement général, davantage vers l'enseignement technique mais aussi vers l'enseignement professionnel.

5.2 Population scolaire dans l'enseignement obligatoire

Tableau 17b : Nombre d'élèves dans l'enseignement obligatoire à 1000 Bruxelles et en Région bruxelloise, début 2008.

		Au lieu de résidence		
		1000 Bruxelles		Région bruxelloise
Niveau	Filière	Nombre	% dans niveau	% dans niveau
Primaire	Primaire	4 868	94,6	94,8
	Primaire spécialisé	279	5,4	5,2
	Primaire total	5 147	100,0	100,0
Secondaire 1	Secondaire	1 533	100,0	100,0
Secondaire 2	Général	702	42,3	51,2
	Technique	461	27,8	24,5
	Professionnel	495	29,9	24,3
	Total	1 658	100,0	100,0
Secondaire 3	Général	396	35,4	45,9
	Technique	403	36,0	30,9
	Professionnel	319	28,5	23,2
	Total	1 118	100,0	100,0
Secondaire spécialisé	Secondaire spécialisé	206	100,0	100,0
Secondaire 4	Professionnel	41	100,0	100,0
Nombre total d'élèves		9 703	-	-

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap, Calculs : IGEAT-ULB.

À 1000 Bruxelles, les élèves du secondaire ont tendance à plus s'orienter vers l'enseignement technique et professionnel, et moins vers l'enseignement général par rapport à la moyenne régionale.

5.2 Population scolaire dans l'enseignement obligatoire

Tableau 17c : Nombre d'élève dans l'enseignement obligatoire à Laeken, Neder-Over-Hembeek, Haren et en Région bruxelloise, début 2008.

		Au lieu de résidence		
		Laeken, Neder-Over-Hembeek, Haren		Région bruxelloise
Niveau	Filière	Nombre	% dans niveau	% dans niveau
Primaire	Primaire	6 168	94,4	94,8
	Primaire spécialisé	371	5,6	5,2
	Primaire total	6 539	100,0	100,0
Secondaire 1	Secondaire	2 088	100,0	100,0
Secondaire 2	Général	963	46,9	51,2
	Technique	583	28,4	24,5
	Professionnel	508	24,7	24,3
	Total	2 054	100,0	100,0
Secondaire 3	Général	606	40,7	45,9
	Technique	522	35,1	30,9
	Professionnel	360	24,2	23,2
	Total	1 488	100,0	100,0
Secondaire spécialisé	Secondaire spécialisé	219	100,0	100,0
Secondaire 4	Professionnel	39	100,0	100,0
Nombre total d'élèves		12 427	-	-

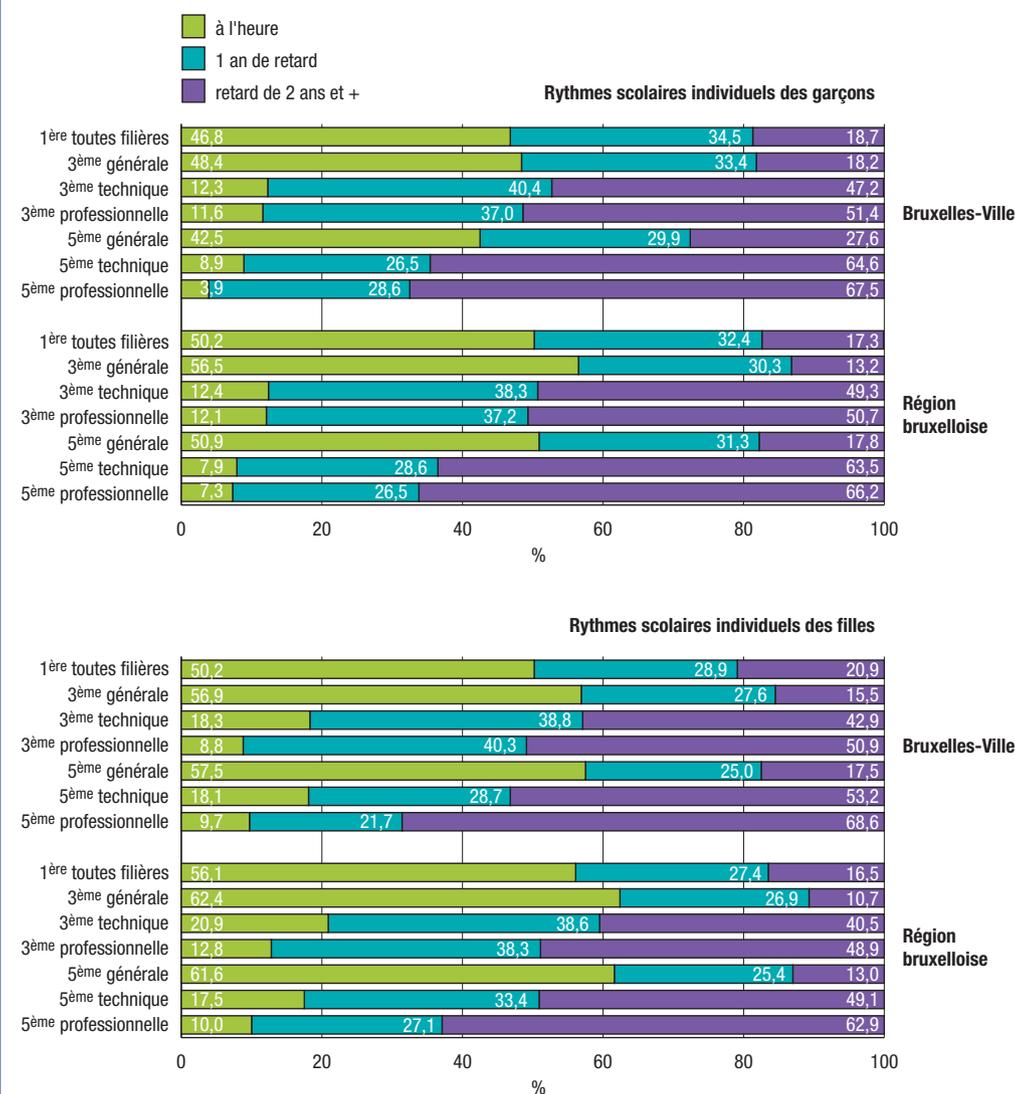
Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap, Calculs : IGEAT-ULB.

Toujours en comparaison avec la moyenne régionale, les élèves du secondaire vivant à Laeken, Neder-Over-Hembeek et Haren ont tendance à plus s'orienter vers l'enseignement technique, et moins vers l'enseignement général. Les proportions d'élèves dans l'enseignement professionnel y sont proches de la moyenne.

La commune de Bruxelles compte 22 130 élèves scolarisés, c'est-à-dire résidant dans la commune et suivant l'enseignement obligatoire. Attention, un élève résidant dans une autre commune peut très bien être scolarisé à Bruxelles-Ville et inversement.

5.3 Rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire

Figure 16a : Rythmes scolaires des élèves dans l'enseignement secondaire (en première, troisième et cinquième année) vivant à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise par sexe et filière au cours de l'année scolaire 2007-2008.



Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap.

«À l'heure» signifie que l'élève est soit en avance, soit dans l'année théorique dans laquelle il est censé être en fonction de son âge.

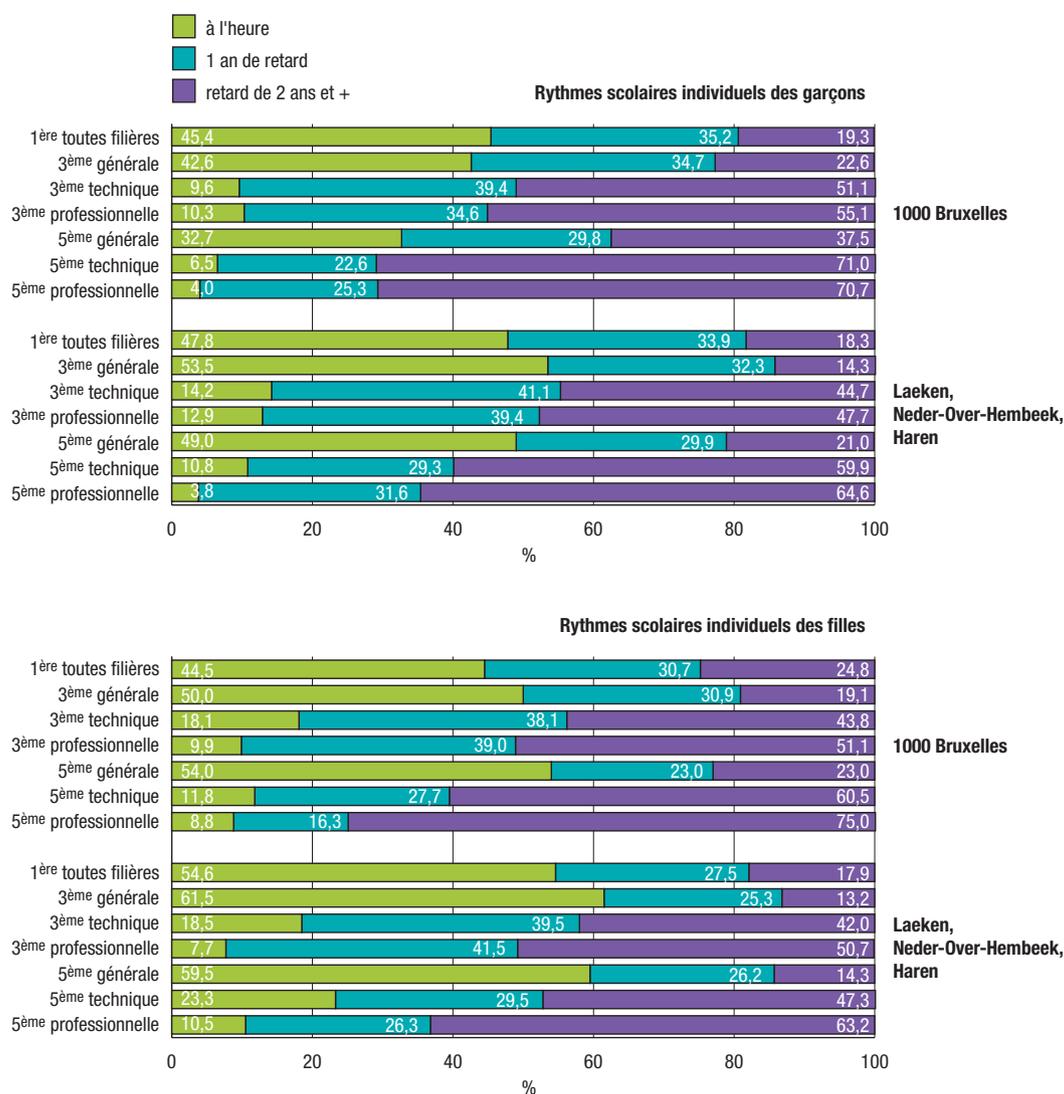
Parmi les élèves de 1^{ère} année du secondaire toutes filières confondues en 2007-2008, un peu moins de 50 % des enfants vivant à Bruxelles-Ville sont «à l'heure» (ce qui est moins que dans la Région bruxelloise), entre 30 et 35 % ont un an de retard (plus que dans la Région) et environs 20 % ont deux ans de retard ou plus (contre plus de 15 dans la Région). En règle générale, les élèves vivant à Bruxelles-Ville sont plus souvent «en retard» que dans l'ensemble de la Région.

De plus, en 2001⁽¹⁷⁾, les jeunes ne poursuivant plus d'études et n'ayant pas de diplôme du secondaire supérieur sont proportionnellement plus nombreux dans la commune (50,5 % des 18-24 ans non-étudiants) que dans les 19 communes réunies (47,7 %).

(17) Enquête socio-économique de 2001.

5.3 Rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire

Figure 16b : Rythmes scolaires des élèves dans l'enseignement secondaire (en première, troisième et cinquième année) vivant à 1000 Bruxelles et à Laeken, Neder-Over-Hembeek, Haren, par sexe et filière au cours de l'année académique 2007-2008.



6. LOGEMENT ET CADRE DE VIE



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs relatifs au logement, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Superficie des logements», «Type de logement», «Évolution du parc du logement», «Structure de la propriété» et «Parc du logement social» dans la thématique «Logement» mais aussi «Ancienneté de l'urbanisation» et «Structure du bâti» dans la thématique «Morphologie».

<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

Tableau 18 : Caractéristiques des logements à Bruxelles-Ville et en Région bruxelloise.

	Bruxelles-Ville	Région bruxelloise
Part des ménages résidant en appartement (%) - 2001	76,1	71,2
Superficie moyenne par logement (m ²) - 2001	70,4	74,4
Nombre de pièces par habitant (nb) - 2001	1,9	1,9
Part des logements occupés par le propriétaire (%) - 2001	33,0	41,5
Part des logements en location (%) - 2008	64	58,6
Part des logements sociaux (logt/100 ménages) - 2007	10,6	7,8
Part des logements avec confort de base (%) - 2001	89,6	90,8
Part des logements construits avant 1961 (%) - 2001	64,9	63,0
Loyer mensuel moyen des logements (€) - 2008	548	553
Loyer mensuel moyen des logements 1 chambre (€) - 2008	462	471
Loyer mensuel moyen des logements 2 chambres (€) - 2008	579	591
Part des surfaces artificialisées (%) - 2006	51,3	46,5

Source : SPF Economie – DGSIE (Enquête Socio-économique 2001) ; Observatoire des Loyers 2008 ; IGEAT 2006

À Bruxelles-Ville, la part des ménages qui résident en appartement est supérieure à la moyenne régionale (76,1 % contre 71,2 %). Il en va de même pour la part de logements sociaux (10,6 % contre 7,8 %). Tous logements confondus, le loyer moyen d'un logement en location est de 548 € dans la commune. Les logements sont équipés normalement (89,6 % disposent du confort de base, c'est-à-dire d'une salle de bain, de l'eau courante et de toilettes à l'intérieur) et l'environnement

est assez verdoyant (51,3 % du territoire communal est artificialisés contre 46,5 % pour la Région, le reste étant occupé par des espaces verts, des jardins ou des surfaces non imperméabilisées⁽¹⁸⁾). Ces statistiques cachent des disparités importantes au sein de la commune de Bruxelles.

(18) Voir carte de repérage.

COLOPHON

AUTEURS :

Université Libre de Bruxelles - IGEAT :
Benjamin WAYENS, Pierre KUMMERT, Gauvain DUMONT

Observatoire de la Santé et du Social :
Truus ROESEMS

MISE EN PAGE :

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie da Costa Maya

NUMÉRO DE DÉPÔT LÉGAL :

B/2010/2239/01

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick Debouverie, Commission communautaire française,
42 rue des Palais, 1030 Bruxelles

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

COCOF – Service des Affaires sociales – Cohésion sociale

www.cocof.irisnet.be
Martine BAUWENS – 02/800 84 23 – mbauwens@cocof.irisnet.be
(contrats régionaux)
Marie-Pierre DURT – 02/800 81 25 – mpdurt@cocof.irisnet.be
(contrats communaux)

CBAI – Centre régional d'appui à la politique de cohésion sociale (CRACs)

www.cbai.be
Alexandre ANSAY – 02/289 71 61 – alexandre.ansay@cbai.be
Jonathan UNGER – 02/289 71 63 – jonathan.unger@cbai.be

ULB – Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT)

www.ulb.ac.be/igeat
Benjamin WAYENS – 02/650 50 79 – bwayens@ulb.ac.be

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

www.observatbru.be
Myriam DE SPIEGELAERE – 02/552 01 45 –
mdeSPIEGELAERE@ccc.irisnet.be

Cabinet du ministre, membre du Collège en charge de la cohésion sociale

Philippe STERCKX – 02/506 32 60 – psterckx@picque.irisnet.be

VEUILLEZ CITER CETTE PUBLICATION DE LA FAÇON SUIVANTE :

ULB-IGEAT, Observatoire de la Santé et du Social, Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise, Fiche 4 : Commune de Bruxelles-Ville, Commission communautaire française, 2010.

FICHES COMMUNALES D'ANALYSE DES STATISTIQUES LOCALES EN RÉGION BRUXELLOISE :

Différents documents composent cet outil d'analyse
des statistiques locales

Les fiches communales

- 01 Fiche d'Anderlecht
- 02 Fiche d'Auderghem
- 03 Fiche de Berchem-Sainte-Agathe
- 04 Fiche de Bruxelles-Ville
- 05 Fiche d'Etterbeek
- 06 Fiche d'Evere
- 07 Fiche de Forest
- 08 Fiche de Ganshoren
- 09 Fiche d'Ixelles
- 10 Fiche de Jette
- 11 Fiche de Koekelberg
- 12 Fiche de Molenbeek-Saint-Jean
- 13 Fiche de Saint-Gilles
- 14 Fiche de Saint-Josse-Ten-Noode
- 15 Fiche de Schaerbeek
- 16 Fiche d'Uccle
- 17 Fiche de Watermael-Boitsfort
- 18 Fiche de Woluwe-Saint-Lambert
- 19 Fiche de Woluwe-Saint-Pierre

Les documents concomitants

Mode d'emploi
Sources et références
Fiche Régionale

Ces fiches communales peuvent être obtenues dans les deux langues sur le site web de l'Observatoire de la Santé et du Social (www.observatbru.be). Les documents concomitants sont uniquement disponibles sur le site de la COCOF (www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/index-htm/). Leur contenu peut être librement copié, moyennant mention de la source.